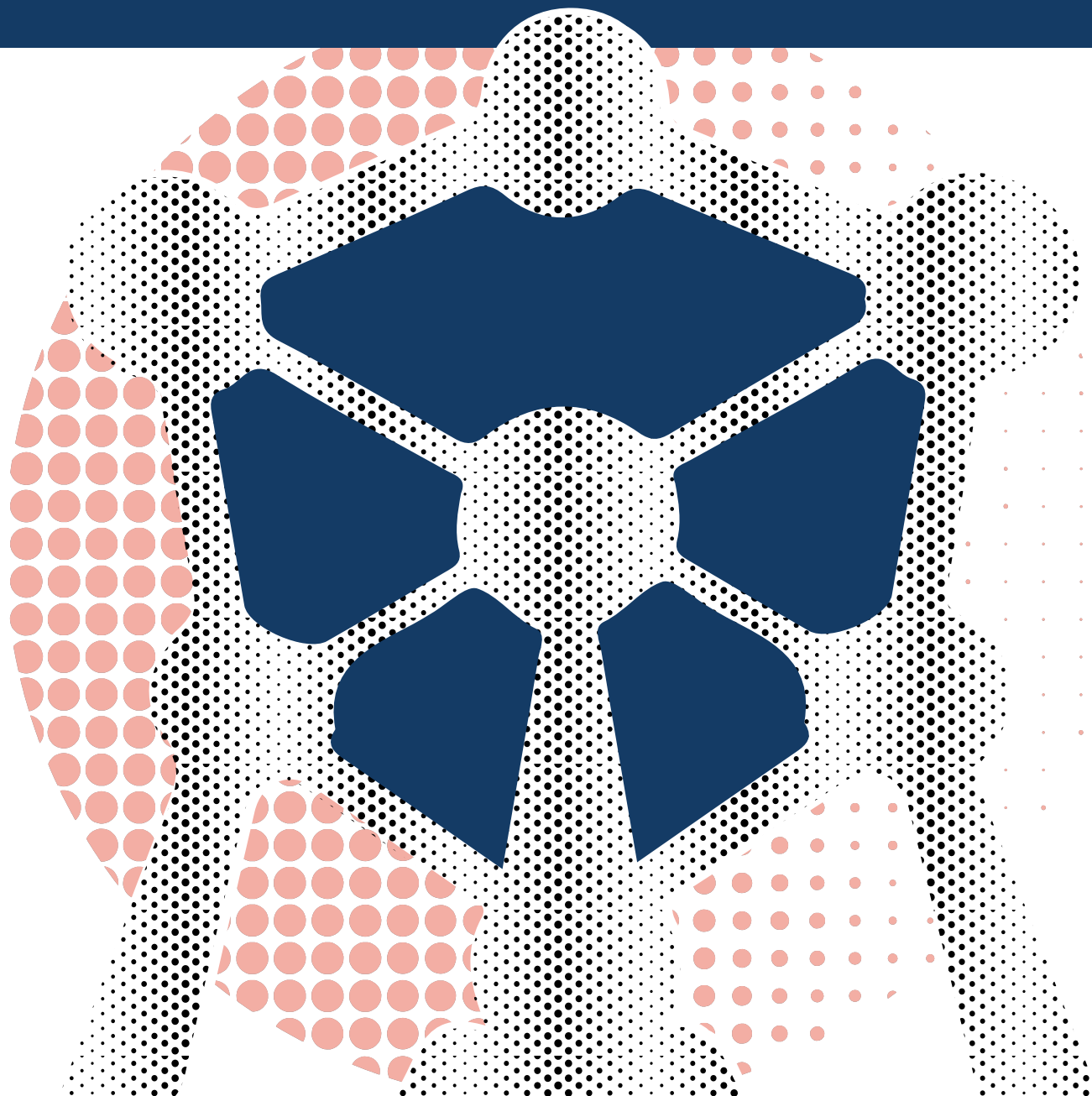




INFOR JEUNES
BRUXELLES

RAPPORT D'ACTIVITE 2019

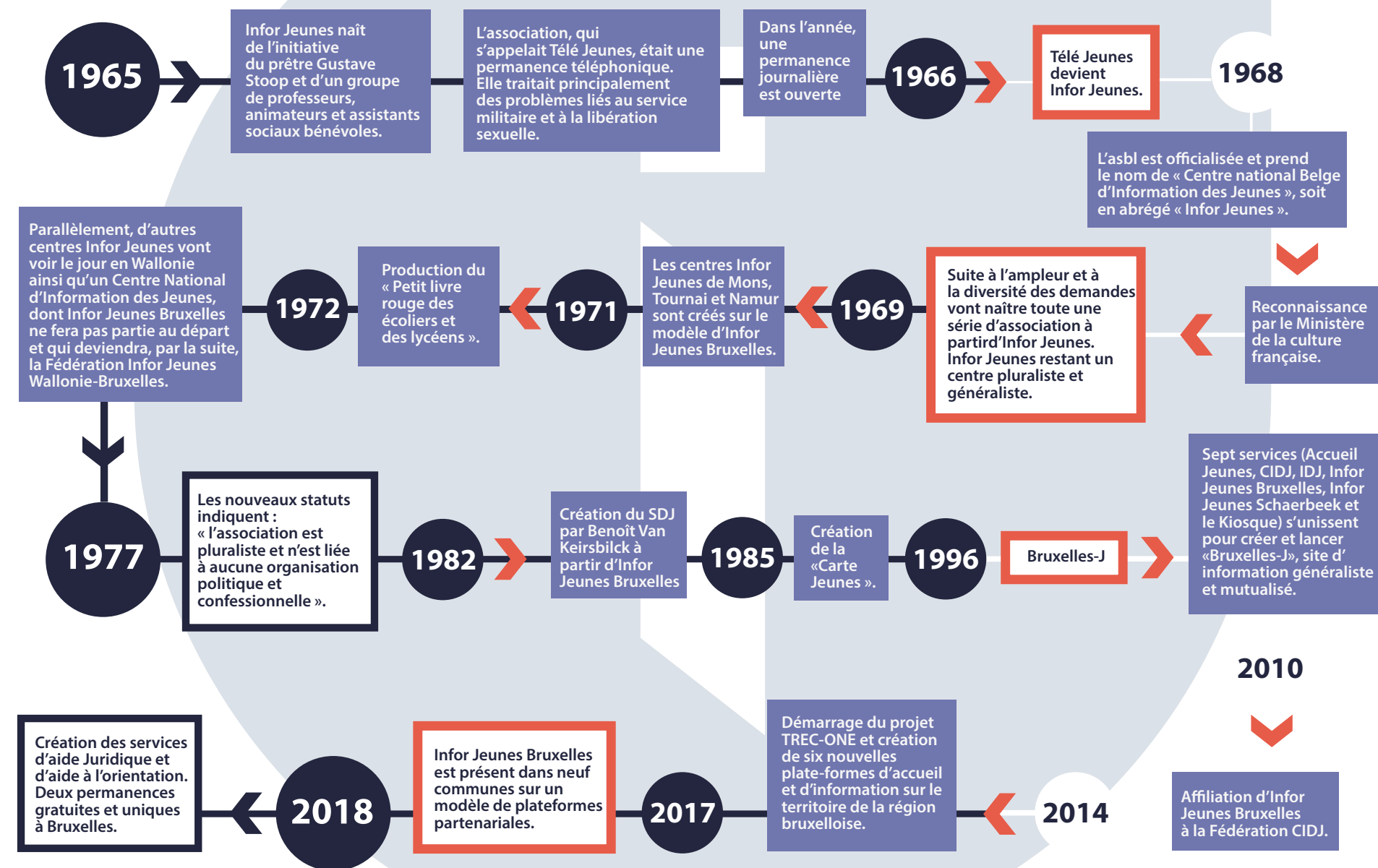




SOMMAIRE

Historique.....	p.4
Introduction.....	p.5
Qui sommes-nous ?.....	p.6
Le projet Trec-One et le développement des implantations locales.....	p.8
Nos permanences d'accueil.....	p.11
Que demandent les jeunes ?.....	p.16
Service d'orientation.....	p.20
Service juridique.....	p.22
Nos actions collectives.....	p.26
Bruxelles-J.....	p.30
Un réseau de partenaires	p.34
Production d'informations.....	p.38
Visibilité.....	p.40
Ressources humaines.....	p.42
Finances.....	p.43
Conclusion et pespectives.....	p.44

Historique



Introduction

Dans l'introduction de notre rapport d'activité 2018, nous évoquions l'utilité social d'un dispositif d'accueil de première ligne, généraliste, inconditionnel et capable de relayer au besoin les demandes des jeunes vers les partenaires adéquats.

Il est peut-être bon de revenir au cadre décretal des centres d'information jeunesse pour bien saisir le fonctionnement et les choix d'actions d'une association comme Infor Jeunes Bruxelles.

Quelles sont les conditions particulières qu'un centre d'information doit respecter pour obtenir et conserver son agrément ?

Tout d'abord, être une association de service qui vise l'appropriation, par les jeunes, de l'information et des outils d'information dans un souci de pluralisme, d'indépendance et d'exhaustivité. Pour ce faire, l'association doit servir deux fonctions essentielles : l'une, technique, qui consiste à répondre aux questions immédiates, l'autre, socioculturelle, qui consiste à favoriser l'analyse et la prise de conscience, par les jeunes, des éléments sociaux, culturels, économiques, politiques de leur existence.

En d'autres termes, un centre d'information a pour mission de répondre à toutes les questions des jeunes, dans une visée immédiate de court terme, et de leur permettre de comprendre le monde dans lequel ils vivent, mission plus éducative qui s'inscrit dans un processus de plus long terme. Elle doit le faire en permettant au jeune d'être partie prenante dans le processus d'information, c'est-à-dire tant dans la production que dans la diffusion de celle-ci. Pour permettre l'appropriation de l'information par les jeunes, celle-ci doit s'inscrire dans leur champ de préoccupations et d'intérêts et via des canaux adaptés qui leur sont familiers.

Par ailleurs, la mission éducative implique de pousser les jeunes à analyser tout ce qui conditionne leur existence et d'y porter un regard critique. D'une certaine manière, c'est une dynamique « PUSH and PULL », un va-et-vient permanent entre une information élaborée à leur demande, et une information plus descendante qui vise à leur donner les clés et grilles de lecture du monde en éveillant leur esprit critique.

Cependant, il faut bien reconnaître que le cadre du décret est relativement peu contraignant sur la participation des jeunes à la production de l'information. La notion « par les jeunes » s'éclipse très vite dès lors qu'il s'agit de communiquer sur des contenus sociojuridiques, des règles administratives, des programmes d'études ou des profils de métier. La participation du jeune tourne court aussi quand il est question de diffusion sauf lorsqu'il est amené à faire quelques partages sur les réseaux sociaux. L'information est donc souvent un processus plutôt descendant, une communication asymétrique qui implique peu les jeunes et qui, d'une certaine manière, participe d'une vision un peu paternaliste qui valorise un savoir détenu par les adultes qui se donnent pour mission d'éduquer une jeunesse par trop naïve, un peu immature, en recherche de repères et de codes de bonne conduite. Certes, il s'agit d'un écueil dans lequel personne n'aime verser et qui ne traduit pas la posture de la plupart des centres d'information, mais force est de constater qu'en matière d'information, les jeunes sont peu sollicités à jouer leur rôle de citoyen, à prendre part à l'élaboration de contenus d'information, sous toute forme, qui s'inspire directement d'eux, de leur vision du monde, une information pour eux, par eux et qui peut participer positivement à la transformation de la société dans laquelle ils vivent.

Au moment où nous rédigeons ce rapport des activités 2019, nous clôturons en même temps la rédaction de notre plan d'action pour les quatre années à venir, et notre volonté a été de consacrer une place essentielle à la participation des jeunes dans le développement de nos activités.

Nous nous ferons un devoir d'intégrer le principe suivant : informer pour eux, avec eux ! Ce principe est fondamental et permet de nous différencier des autres producteurs d'information, dont les médias ou les acteurs institutionnels. Nous devons prendre le temps de concerter les jeunes sur leurs besoins, leurs opinions sur tel ou tel aspect de leur existence, de ce que la société propose ou réfute, de ce qu'ils souhaiteraient voir évoluer, transformer, et de leur donner la possibilité de participer à cette transformation. La mission éducative dont il est question dans notre décret doit pouvoir s'opérer par un accompagnement des jeunes, au sens d'être à leur côté, pour les aider à prendre une place reconnue et valorisée qui intègre non seulement les prescrits sociaux fondamentaux mais aussi leurs désirs de changement.

Vous découvrirez à la lecture de ce rapport, que toutes nos actions sont guidées par une volonté de proximité avec la jeunesse bruxelloise, d'être avant tout un lieu où ils trouvent réponses à toutes leurs questions dans un cadre bienveillant, respectant l'anonymat et à l'accès inconditionnel.

Bonne lecture,

Vincent Roelandt
Directeur d'Infor Jeunes Bruxelles

Qui sommes-nous ?

Le centre Infor Jeunes Bruxelles est une association sans but lucratif (asbl) qui a comme objectif d'informer, d'aider et de conseiller toutes les personnes qui le souhaitent et plus particulièrement les jeunes dans tous les domaines qui les concernent (enseignement, formation, travail, logement, famille, santé, aide sociale, justice, loisirs et vacances, international,...), grâce notamment à l'établissement de services et de permanences d'accueil répondant aux appels de toutes sortes. L'accès y est libre et gratuit.

Il a également pour mission de promouvoir une meilleure connaissance des activités et des préoccupations des jeunes auprès des personnes et instances concernées.

L'association est pluraliste et n'est liée à aucune organisation politique ou confessionnelle. Elle oeuvre, en outre, dans le respect de la Charte Européenne Eryica, gage de qualité de l'accueil réservé aux jeunes. Le centre Infor Jeunes Bruxelles est membre du CIDJ (Fédération des Centres d'Information et de Documentation pour Jeunes) et il est reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles, la région de Bruxelles-Capitale, la COCOF et soutenu par la Ville de Bruxelles.

Nos services

- Des permanences d'informations complètes dans neuf communes de Bruxelles ;
- un service d'accompagnement et d'orientation scolaire et professionnelle gratuit ;
- une permanence juridique spécifique à l'enseignement supérieur ;
- une documentation numérique importante, actualisée et classée par thème ;
- un cyber-espace : des ordinateurs sont accessibles pour effectuer des recherches dans le domaine scolaire ou dans celui de l'emploi.

Notre conseil d'administration

Le Conseil d'Administration d'Infor Jeunes Bruxelles est actuellement composé de: Nadia Achbany, Alexandre Hemerijck, Claude van Opstal et Julie Lumen.

La charte ERYCA

Voici deux extraits de la charte ERYICA qui illustrent parfaitement nos engagements : « le respect de la démocratie, des droits de l'homme et des libertés fondamentales implique le droit, pour tous les jeunes, d'avoir accès à une information complète, objective, compréhensible et fiable au sujet de leurs questions et besoins. »

« Le travail en information jeunesse généraliste couvre tous les sujets qui intéressent les jeunes et peut inclure un éventail d'activités : information, conseil et avis, orientation, aide, accompagnement, coaching et formation, travail en réseau, ainsi que renvoi vers des services spécialisés. Les principes de cette charte sont destinés à être appliqués à toutes les formes de travail en information jeunesse généraliste. »

Et c'est le travail qu'appliquent quotidiennement tous les travailleurs d'Infor Jeunes Bruxelles.



Vincent Roelandt
Directeur d'Infor Jeunes Bruxelles

Nos valeurs

« Chacun des membres de l'équipe d'Infor Jeunes Bruxelles s'engage, dans le respect de l'anonymat, à donner à chaque question de tout jeune bruxellois une réponse, neutre et sans jugement, complète et validée lui permettant de faire ses choix et prendre ses décisions en totale conscience, autonomie et liberté. »

Le projet Trec-One et le développement des implantations locales

Le projet Trec-One a vu le jour, dans sa phase de conception, en 2013, pour se voir opérationnaliser dès janvier 2014. Il fut élaboré sur les conclusions de nombreuses études qui pointaient alors, mais c'est encore vrai aujourd'hui, les éléments suivants :

- Il existe une difficulté à maintenir le lien entre les jeunes et les différentes structures sociales d'aide ce qui provoque une rupture des trajectoires d'accompagnement des jeunes ;
- Les jeunes en difficulté ne vont pas forcément dans les structures qui leur sont destinées soit par méconnaissance soit par freins psychologiques ;
- Il apparaît une faiblesse de la diffusion de l'information à destination des jeunes : tant dans les modalités de diffusion que dans son champ de diffusion ;
- L'offre institutionnelle sociale est complexe de manière générale ;
- Il est observé un manque d'espace d'acquisition de compétences et d'expériences valorisantes pour les jeunes hors champ scolaire et formation. Dès lors, la création d'un lieu d'accueil, unique, où le jeune, en demande, peut obtenir pour toutes les étapes de sa vie, des informations, une aide spécialisée, un ac-

compagnement à son insertion socio – professionnelle paraît être une voie intéressante pour éviter ces ruptures de trajectoire. En un seul lieu destiné aux jeunes de 15 à 25 ans, les logiques d'aide et d'accompagnement se rendent plus accessibles et complémentaires. L'approche sociale devient intégrée en considérant concrètement le jeune dans sa globalité.

Le projet Trec-One poursuit donc les objectifs suivants :

- Créer des synergies et des complémentarités entre acteurs jeunesse, scolaires, de prévention communaux et d'insertion socioprofessionnelle, principalement, afin d'apporter en un même lieu des réponses intégrées aux différentes demandes des jeunes en difficulté.
- Le rassemblement de ces acteurs permet en outre de lutter plus efficacement contre les ruptures dans les transitions dans la scolarité et entre l'école et la vie active. En particulier, elle vise une meilleure prévention contre le décrochage scolaire, une revalorisation des filières qualifiantes par un renforcement des activités et du conseil en orientation, un accompagnement dans les difficultés de transition vers la majorité et vers l'autonomisation, un accompagnement des jeunes vers une qualification et un meilleur positionnement sur le marché de l'emploi.

- Le partenariat collaboratif vise, par ailleurs, à réduire l'éparpillement des acteurs, les doublons et recouvrements de missions improductifs et de créer à partir de structures et de partenariats locaux des économies d'échelle et une plus grande efficience dans les services proposés aux jeunes dans les quartiers les plus défavorisés.

Le projet Trec-One s'est décliné sous deux aspects dès son lancement en 2014 :

- Le développement de plateformes locales: appelées plateformes « physiques », elles sont le fruit d'une stratégie de rapprochement des services d'accueil avec le public jeune dans des zones prioritaires, généralement des quartiers plus défavorisés. Ce processus de décentralisation vise la proximité avec le public et le développement des synergies avec des acteurs locaux sur un territoire donné, délimité par le territoire communal le plus souvent. Cet aspect du projet est développé par Infor Jeunes Bruxelles.

- Le développement d'une plateforme internet : il s'agit ici du redéploiement d'une plateforme existante, Bruxelles-J, qui assure une entrée virtuelle, accessible 24h/24h, à un portail d'information jeunesse pour toutes les thématiques qui concernent les jeunes de 12 à 26 ans. Il donne la possibilité aux jeunes de poser leurs questions en ligne et d'avoir une réponse personnalisée par un des 13 partenaires de cette plateforme. Cet aspect du projet est développé par Bruxelles-J sous l'initiative d'Infor Jeunes Bruxelles, principal partenaire de ce site internet.

Les deux aspects du projet Trec-One, plateformes physiques et plateforme internet, sont interconnectés : les demandes ne pouvant être traitées par l'e-permanence de Bruxelles-J, sont relayées vers les permanences physiques. Infor Jeunes Bruxelles en tant que colonne vertébrale des deux dispositifs assure la continuité et la cohérence interne au projet Trec-One.

Cartographie des centres d'information jeunesse à Bruxelles



Comme le montreront les résultats qui suivent, la logique de décentralisation, de proximité avec un public dont on a à maintes reprises souligné la faible mobilité, démontre qu'elle permet effectivement de toucher un public neuf, même pour un opérateur comme Infor Jeunes Bruxelles qui génère pourtant moins de barrières psychologiques auprès des jeunes que des institutions publiques classiques.

Aussi, nous pouvons émettre l'hypothèse qu'une couverture complète du territoire de la Région permettrait d'offrir un service de première ligne à chaque jeune bruxellois dont beaucoup malheureusement ignorent encore l'existence aujourd'hui.

Le relevé des statistiques par plateforme démontre que 80 % du public est issu de la commune où la permanence est implantée. Notre service a beau être relativement populaire, il n'en est pas moins qu'il doit travailler constamment sa visibilité auprès du public jeune qui se renouvelle sans cesse. Aussi, la proximité géographique devient un élément clé de cette visibilité, décuplée par les synergies développées localement qui poussent d'autres acteurs à communiquer sur le même service.

La cartographie des implantations des centres d'information jeunesse bruxellois montre que certaines zones restent encore mal desservies. Nous avons en projet une implantation sur le territoire de la commune d'Evere, sans doute en partenariat avec le SIEP Bruxelles afin de mutualiser les ressources.

Nos permanences d'accueil

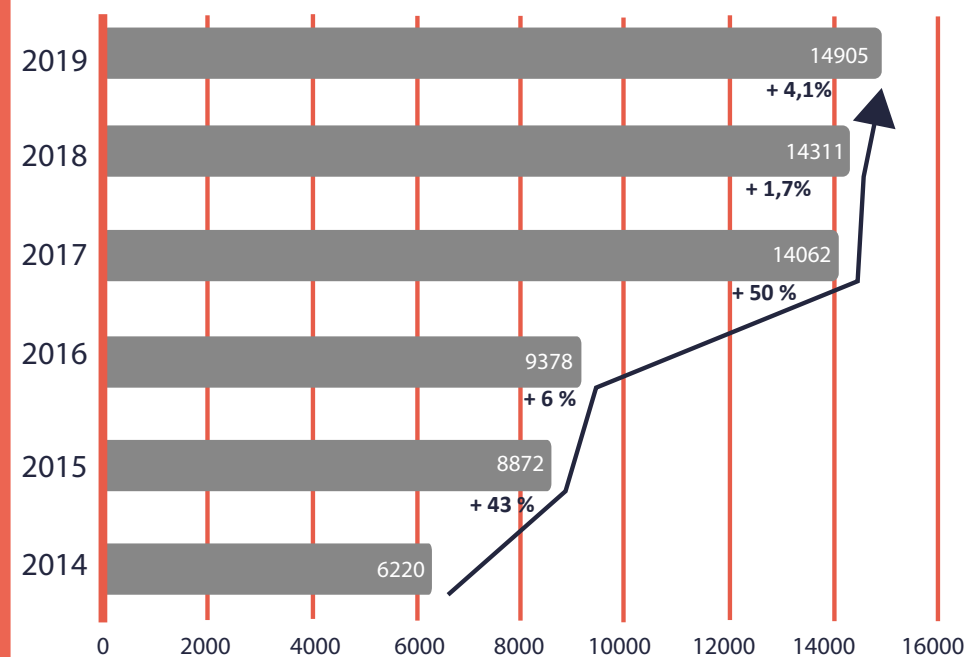
L'année 2019 est marquée par une nouvelle progression du nombre de demandes traitées d'un peu plus de 4 %. L'effet « bourses d'études » de 2017 se maintient avec plus de 1600 demandes d'accompagnement à l'introduction du dossier en version papier ou informatique.

L'analyse des canaux de contact nous montre que les demandes par téléphone ont fortement progressées, à l'inverse des demandes par e-mail. Notons à cet effet, que nous traitons l'essentiel des demandes par mail via la plateforme Bruxelles-J : cela représente plus de 6300 mails non repris ici dans nos statistiques !

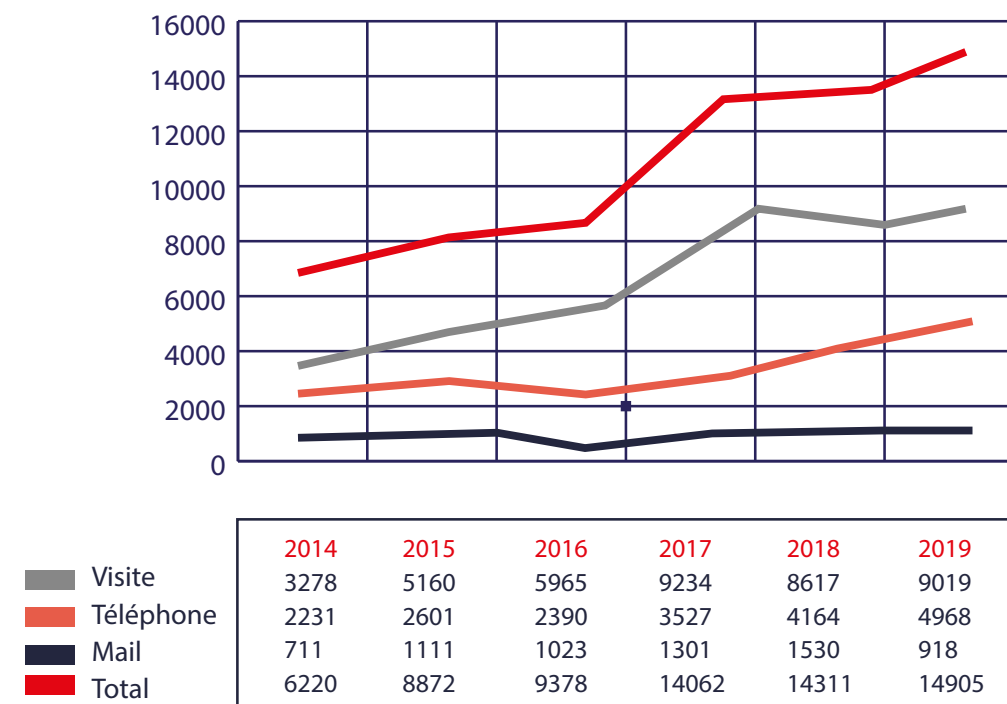
Les contacts en face à face restent néanmoins le canal privilégié par les jeunes : ils sont plus de 9000 à avoir poussé la porte d'une de nos permanences pour poser leurs questions. Dans ce

cadre, la place qu'occupent nos services spécialisés (accompagnement juridique en droit de l'enseignement supérieur et service d'orientation scolaire et professionnelle) ne cesse de croître. Cela illustre parfaitement ce que nous observons depuis quelques années : les jeunes souhaitent, au-delà d'une information de qualité, un service personnalisé capable de prendre en charge sans lourdeur administrative et procédurale leur demande, dans un délai court avec bienveillance et garantissant la confidentialité. La présence de nos deux services spécialisés qui, pour rappel, ont été créés parce qu'il y avait un vide de service constaté, articulés directement (pédagogiquement et physiquement) avec notre service d'information, garantit cette continuité de services, défi majeur que le projet Trec-One tend à relever.

Evolution du nombre de demandes traitées de 2014 à 2019



Evolution du nombre de demandes traitées par canal 2014-2019



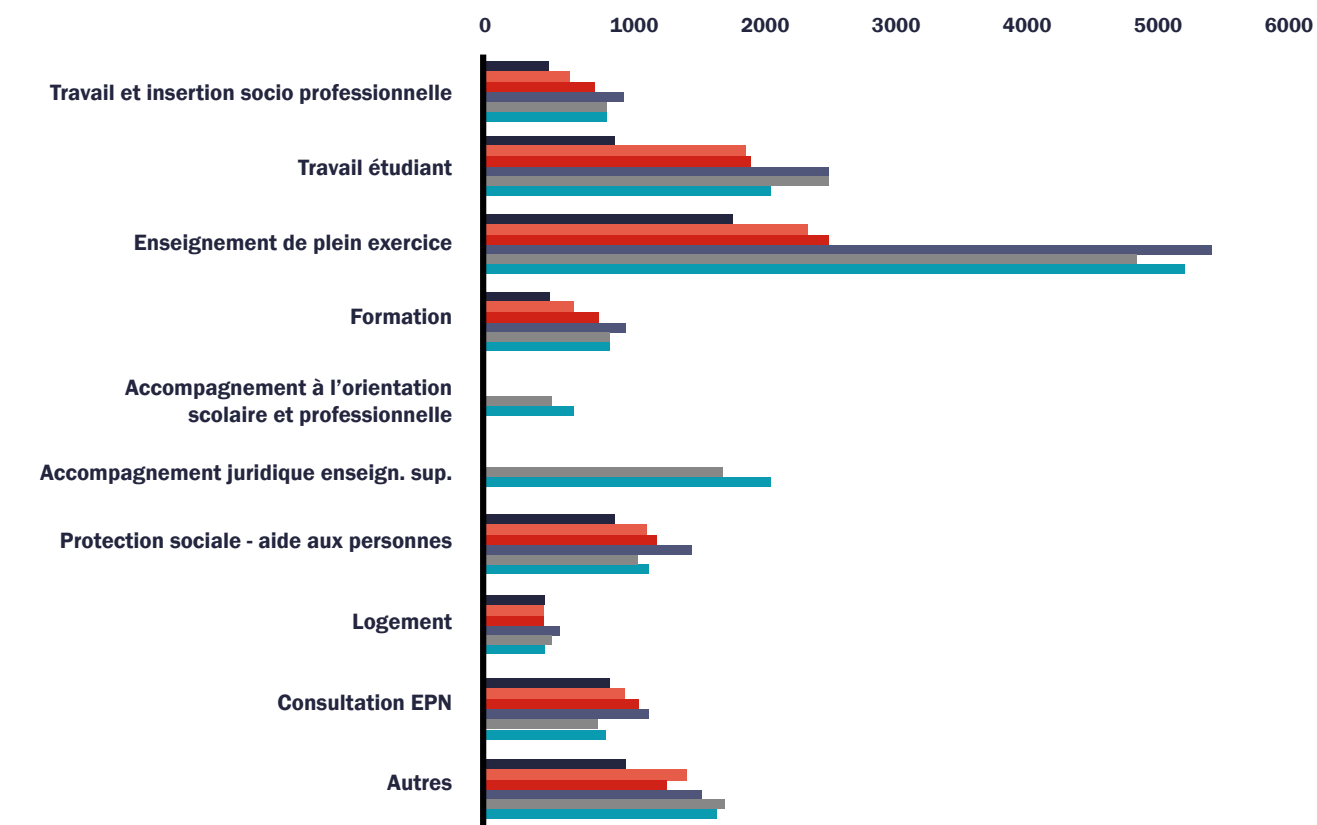
Evolution des demandes traitées par thématique de 2014 à 2019

La ventilation par thématique démontre, comme pour les années précédentes, la primauté des questions relatives à l'enseignement. Certes, d'une certaine manière, les questions relatives aux allocations d'études qui ont explosées depuis 2017, pourraient se retrouver dans la catégorie « protection sociale – aides aux personnes », car en effet il est davantage questions d'aide sociale que d'étude. Par ailleurs, la stagnation des questions relatives à la formation professionnelle est aussi trompeuse : une part importante est aujourd'hui comptabilisée au sein du service d'orientation scolaire et professionnelle, car elles font l'objet d'un suivi et d'une prise en charge plus spécifique.

La moindre fréquentation de notre EPN doit aussi être lue avec un peu de recul, car elle pourrait laisser sous-entendre que la fracture numérique s'est résorbée considérablement depuis 2 ans. Il n'en est rien, pour preuve les sollicitations du public pour l'introduction des demandes d'allocations d'études en ligne, entre autres. Simplement, nous devons constater que les jeunes ne viennent

plus juste pour utiliser un ordinateur pour leur recherche, mais sollicitent en même temps une aide ou un conseil. Dès lors, nous enregistrons leur demande dans une des autres thématiques.

Enfin, la croissance permanente de la catégorie « autres » témoigne de la grande diversité des questions posées et du caractère profondément généraliste d'un centre d'information comme le nôtre.



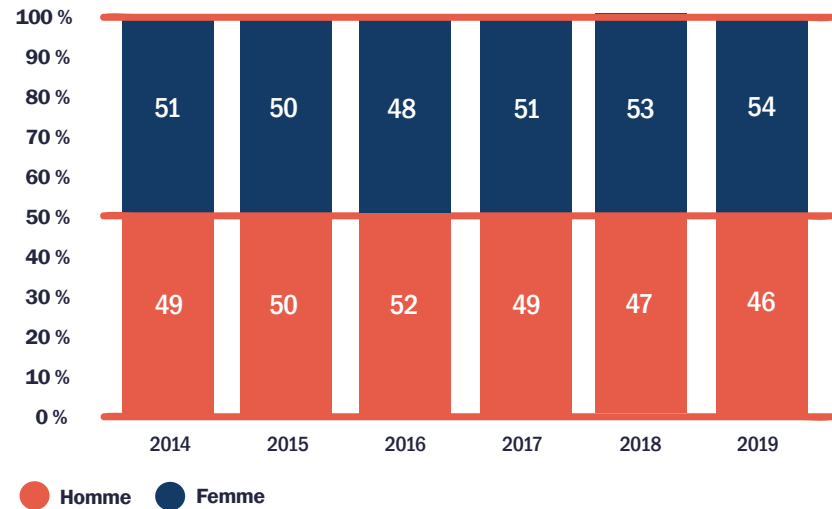
	Autres	Consultation EPN	Logement	Protection sociale - aide aux personnes	Accompagnement juridique enseign. sup.	Accompagnement à l'orientation scolaire et professionnelle	Formation	Enseignement de plein exercice	Travail étudiant	Travail et insertion socio-professionnelle
2014	902	846	351	776	0	0	445	1681	835	384
2015	1386	882	360	1046	0	0	655	2184	1848	511
2016	1272	982	360	1075	0	0	745	2414	1858	672
2017	1506	1070	473	1346	0	0	911	5439	2423	894
2018	1727	610	428	862	1585	374	711	4822	2476	766
2019	1672	677	375	1003	2001	540	716	5201	1972	748

Ventilation selon l'âge, le genre et le statut

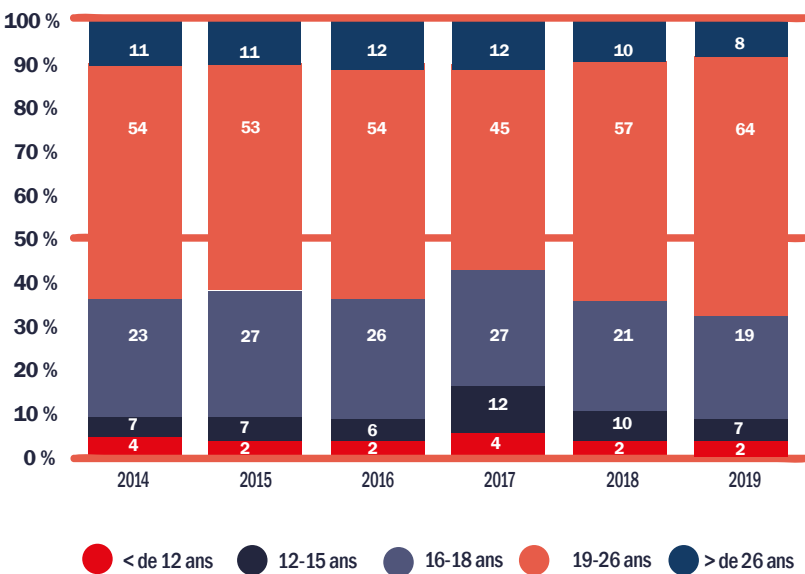
Depuis 2017, nous observons une légère tendance à la féminisation de notre public. En particulier, pour l'année 2019 nous nous écartons sensiblement de la parité en ayant touché 54 % de filles pour 46 % de garçons. La seule explication que nous ayons à ce niveau est l'importance qu'occupent nos deux services spécialisés aujourd'hui et qui attirent une large majorité de filles - un rapport de deux filles pour un garçon – mais nous en ignorons la cause. Le service d'information, quant à lui, toutes thématiques globalisées, reste relativement paritaire quant au genre.

Concernant l'âge, les trois dernières années ont montré des variations parfois importantes. En 2017, nous observions un rajeunissement de notre public, sans doute induit par la problématique des bourses d'études qui touchait davantage les 12-18 ans. A partir de 2018, nous enregistrons encore les effets de cette problématique mais un peu moins marqués et contre balancés par l'effet de notre service d'accompagnement juridique qui a touché des jeunes majeurs (19-26 ans) en masse. En 2019, ce sont les mêmes tendances qu'en 2018 mais plus fortement marquées. D'une manière générale, le public des 16-26 ans se densifie au détriment des plus jeunes et des plus âgés. A nouveau, les services spécialisés impactent de plus en plus ces catégories d'âges. Cependant rappelons ici que les jeunes touchés par nos actions collectives, surtout en milieu scolaire, ne sont pas repris. Ils sont plus de 3000 dans la tranche 12-20 ans qui ont bénéficiés d'actions ciblées comme nous le verrons plus loin.

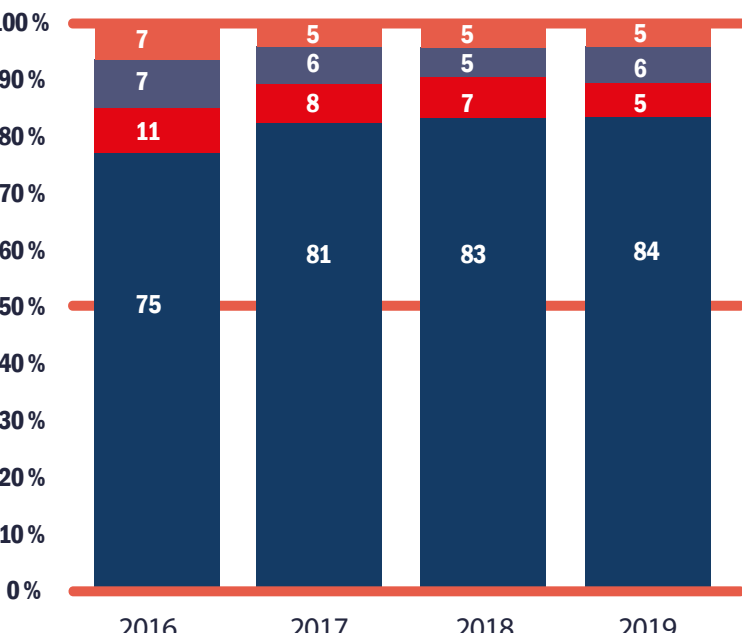
Evolution de la fréquentation selon le genre 2014 -2019



Evolution de la fréquentation selon l'âge 2014 -2019



Evolution de la fréquentation selon le statut 2014 -2019



Enfin, la ventilation selon le statut des jeunes qui nous sollicitent démontre que la part des étudiants ne cesse de croître avec les années et ce, un peu plus vite que les données régionales (+/- 70 % en RBC). Nos services spécialisés (conseil en orientation scolaire et professionnelle et conseil juridique pour l'enseignement supérieur) attirent un public d'étudiant majoritairement, combinés aux demandes d'allocations d'études qui restent encore en 2019 une thématique pour laquelle nous sommes fortement sollicités, conduisent à une surreprésentation du public étudiant dans nos statistiques.

Que demandent les jeunes ?

Thèmes	Questions	Au besoin, orienté vers :
Travail et insertion socioprofessionnelle (non étudiant)	1. Questions autour de l'inscription comme demandeur d'emploi 2. Demande d'aide pour CV et lettre de motivation 3. Avez-vous des offres d'emploi ? Où chercher ? Où trouver des offres ? 4. Comment quitter son emploi (sans perdre ses droits) ? Nouvelle législation sur l'harmonisation des statuts (demande de calcul des préavis à prester) 5. Questions autour du volontariat ou de stage hors du cadre scolaire pour acquérir de l'expérience 6. Demande d'info sur les plans d'embauche (Activa, ACS, ...) 7. Droit aux vacances	- Actiris - Missions locales - Agences intérimaires - Contrôle des lois sociales - Atelier des droits sociaux - Programmes d'aide pour les Neets et pour les jeunes éloignés du marché de l'emploi (Risesmart, Art2work, Nice to meet you, duo for a job,...)
Travail étudiant	1. Recherche d'un job étudiant 2. Imprimer l'attestation student@work 3. Réalisation du CV 4. L'impact du travail étudiant sur l'ONSS (50 jours), sur les allocations familiales et sur les impôts 5. Toutes les questions autour de la réglementation du contrat d'occupation étudiant (rémunération, droit et devoir du jeune et de l'employeur, ...)	- Sites de recherche (le nôtre, le répertoire de Jeep,...) - Student@work - Comète - Jeep - Agences intérimaires - SPF Emploi - SPF Finances - ONSS - Famifed - Fedict
Recours conseil de classe	1. Questions autour de la procédure de recours interne et externe en juin et en septembre pour l'enseignement secondaire, demandes d'assistance pour les relire 2. Recours pour l'enseignement supérieur 3. Recours pour l'enseignement de promotion sociale 4. Recours en CEFA 5. Recours à l'EFP	- Le Service Droit des Jeunes - Les écoles - Service des recours de la FWB

Thèmes	Questions	Au besoin, orienté vers :
Enseignement de plein exercice	1. Allocations d'études et bourses 2. Questions autour de la finançabilité dans le supérieur. Vérification de la finançabilité ou non de l'étudiant. Comment s'inscrire dans l'enseignement supérieur lorsqu'on est devenu étudiant non finançable ? 3. Questions autour de l'inscription en secondaire (liste d'écoles en fonction de l'option, droit de l'école ou non de refuser l'inscription, attestation de refus d'inscription, ...) 4. Questions autour de l'exclusion scolaire (la procédure de recours, comment trouver une nouvelle école, que faire pendant le "temps sans école", ...) 5. Questions autour du changement d'options et du changement d'école (délais, autorisation, etc.) 6. Comment accéder à l'enseignement supérieur sans CESS ? 7. Questions diverses sur l'enseignement supérieur (paiement du minerval, réorientation en cours d'année, allègement, refus du PAE, etc.). 8. Aide à l'orientation dans l'enseignement secondaire et supérieur 9. Accès aux études en Belgique des étrangers (études supérieures mais aussi secondaires et fondamentales : classe DASPA, équivalence, Visa, droit à l'instruction des MENA, ...) 10. Accrochage scolaire : SAS, enseignement à distance, enseignement à domicile, ... 11. Les passerelles possibles dans l'enseignement supérieur	- Les différents établissements scolaires - Le SDJ - La FEF - L'UNECOF - Les PMS - Le service des allocations d'études - Le Siep - Le laboratoire d'ergologie - Le CIO - Psycampus – Infor études - Service des équivalences - Office des étrangers - SAS - AMO - Cellules de veille contre le décrochage scolaire - Direction générale de l'Enseignement obligatoire (Rusura, Montante) - Service d'aide aux inscriptions en 1er sec - Service sanction des études de la FWB - Les commissions zonales d'inscription - Ecoles de devoirs - Le Médiateur de la FWB
Formation	1. Comment obtenir son CESS de manière alternative (promotion sociale, jury central, complément de formation générale) ? 2. Trouver une formation qualifiante (en promotion sociale ou en OISP) 3. Les alternatives à l'enseignement de plein exercice : CEFA et apprentissage des classes moyennes (EFP) 4. Trouver un cours de langue 5. Trouver des cours de gestion de base	- Ecoles de Promotion sociale - CEFA - EFP - Bruxelles Formation - OISP - Jury central - Ecoles privées
Loisirs - vacances	1. Trouver un sport collectif (foot, basket, ...) 2. Trouver un stage pas cher en dernière minute 3. Trouver un loisir/des vacances quand on est sans papiers	- Clubs de sport (via les services sportifs des communes) - Ideji (lekid.be) - Badje (bruxelstemplibre.be) - Service jeunesse des communes (pour stages de vacances)

Thèmes	Questions	Au besoin, orienté vers :
Travail et insertion socioprofessionnelle (non étudiant)	1. Aides du CPAS : questions autour du RIS, de l'aide sociale, introduction de la demande, recours, prime d'installation, ... 2. Droit au chômage (sur base des études, du travail, ...) 3. Démarches à la fin des études ou en cas d'abandon des études ou en cas d'année sabbatique ou d'année à l'étranger pour apprentissage des langues (allocations familiales, mutuelle, chômage, ...) 4. Recherche d'hébergement d'urgence ou de maison d'accueil pour SDF 5. Mutuelle (étudiants étrangers, quand devenir titulaire, droit aux indemnités en cas d'incapacité de travail, ...)	- Actiris - Missions locales - Agences intérimaires - Contrôle des lois sociales - Atelier des droits sociaux - Programmes d'aide pour les Neets et pour les jeunes éloignés du marché de l'emploi (Risesmart, Art2work, Nice to meet you, duo for a job,...)
Travail étudiant	1. Je veux quitter mes parents 2. Mes parents veulent me mettre à la porte 3. Mon fils de 20 ans n'en fout pas une, que faire ? 4. Tout ce qui tourne autour des relations familiales : (beaux) parents-(beaux)-enfants, avec les grands-parents, ... Recherche de conseils et soutiens psychologiques 5. Où faire un test de dépistage VIH ?	- Sites de recherche (le nôtre, le répertoire de Jeep,...) - Student@work - Comète - Jeep - Agences intérimaires - SPF Emploi - SPF Finances - ONSS - Famifed - Fedict
Recours conseil de classe	1. Toutes les questions liées au droit des étrangers (droit à l'enseignement, obtenir un titre de séjour, demande de régularisation, droit à une aide ...) 2. Obtenir une aide juridique bon marché (droit familial, droit scolaire, ...) 3. Questions autour des élections, de l'obligation de vote et du vote par procuration	- Le Service Droit des Jeunes - Les écoles - Service des recours de la FWB
Justice - police	1. Où trouver un avocat ? 2. Aide juridique gratuite 3. Je suis convoqué à la police que faire ?	- Bureau d'aide juridique - SDJ - Police

Thèmes	Questions	Au besoin, orienté vers :
Partir à l'étranger	1. Je veux suivre une année de langue à l'étranger bon marché 2. Je suis chômage / CPAS et je veux partir à l'étranger 3. Partir à l'étranger à petit prix 4. Recherche d'information sur les chantiers internationaux	- Le BIJ - Dynamo international - Actiris International - Bureau de chômage, organismes de paiement, Actiris - Auberges de jeunesse (hihostels.com) - Organismes pour chantier (Quinoa, SCI, Javva, ContactJ, Asmae,...) - YFU, Wep, LSI, EF,...
Logement	1. Recherche d'un logement bon marché 2. Recherche d'un logement étudiant 3. Les questions liées au droit du bail (rupture du contrat, garantie locative, état des lieux, indexation, travaux à demander au bailleur,) 4. Recherche d'un logement de courte durée (stagiaires étrangers) 5. Recherche d'un hébergement d'urgence	- Sites de recherche (immoweb, brukot, vlanimmo,...) - ADDS - Plateforme logement étudiant - brusselsdestination.be - Centres d'hébergements d'urgence et maisons d'accueil - Agences immobilières sociales - SLRB (Logement social)
Accès internet	1. Ecrire un CV et lettre de motivation 2. Chercher du travail (job étudiant, recherche d'emploi sur Actiris, agences intérim, ...) 3. Recherche de logements 4. Rédaction de travaux scolaires (par ex rapport de stage (en groupe) 5. Faire des recherches pour un travail scolaire	—
Divers	1. Donner nos coordonnées et expliquer le chemin 2. Venir faire un stage chez IJ 3. Demande sur nos différentes publications	—

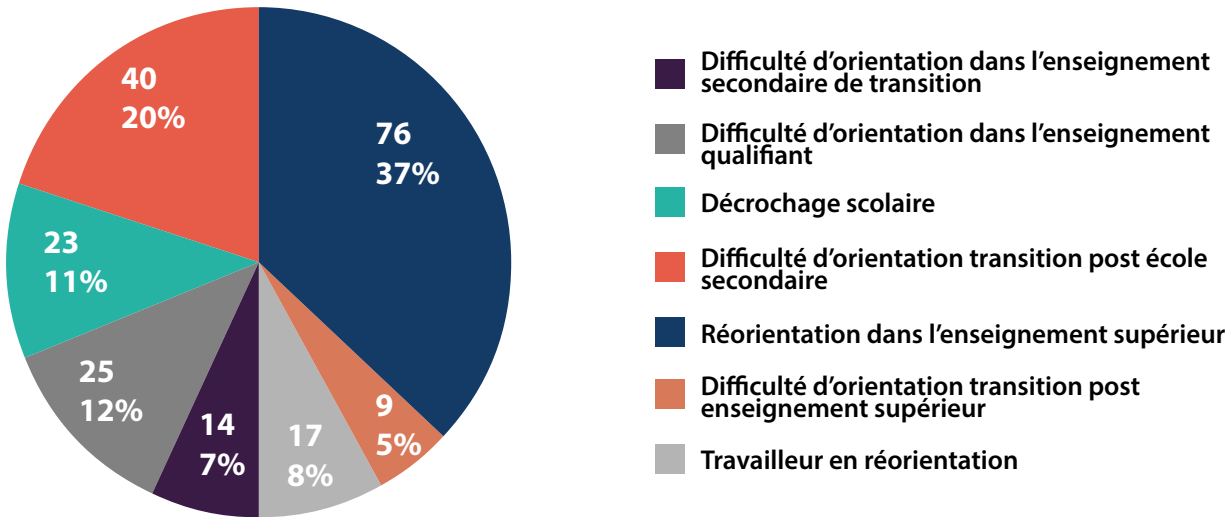
Service d'orientation

Né en 2017, notre service d'orientation est une réponse à un vide de service constaté dans l'accompagnement des jeunes dans l'enseignement secondaire et dans l'enseignement supérieur à Bruxelles. Certes, l'accompagnement à l'orientation professionnelle existe depuis longtemps pour les demandeurs d'emploi au sein des organismes publics de placement ou des OISP, dont les missions locales, mais il est conditionné à un statut qui devient de plus en plus minoritaire concernant les jeunes de 15 à 25 ans. Ils sont plus de 70 % aujourd'hui à être étudiants dans cette catégorie d'âge, de manière effective ou en transition entre des dispositifs d'apprentissage. Aussi, le jeune ne sait où s'adresser lorsqu'il est en difficulté dans son choix d'orientation scolaire et l'élaboration de son projet professionnel et de son projet de vie. Ces difficultés vont dès lors se marquer par des échecs, des ruptures et des transitions « flottantes » dans la trajectoire du jeune

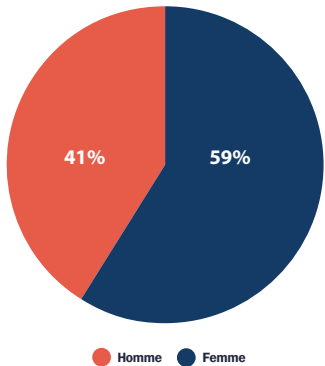
qui le mènera à alimenter malgré lui la catégorie socio-administrative des jeunes Neet's. Notre service d'accompagnement à l'orientation est une offre unique sur Bruxelles. Il s'agit, en fait, du seul service gratuit à destination de tous les jeunes, encadré par des professionnels de l'orientation – tous les conseillers ayant suivi le certificat universitaire de conseiller en orientation scolaire et professionnelle – et indépendant des structures scolaires et d'emploi, seule garantie d'une approche neutre et désintéressée.

Sur les 540 demandes enregistrées en 2019 concernant l'orientation scolaire et professionnelle, 204 ont débouchées sur un accompagnement par un de nos conseillers. Les tableaux ci-contre donnent un aperçu du public bénéficiaire et illustre les typologies de problématiques traitées dans ce service.

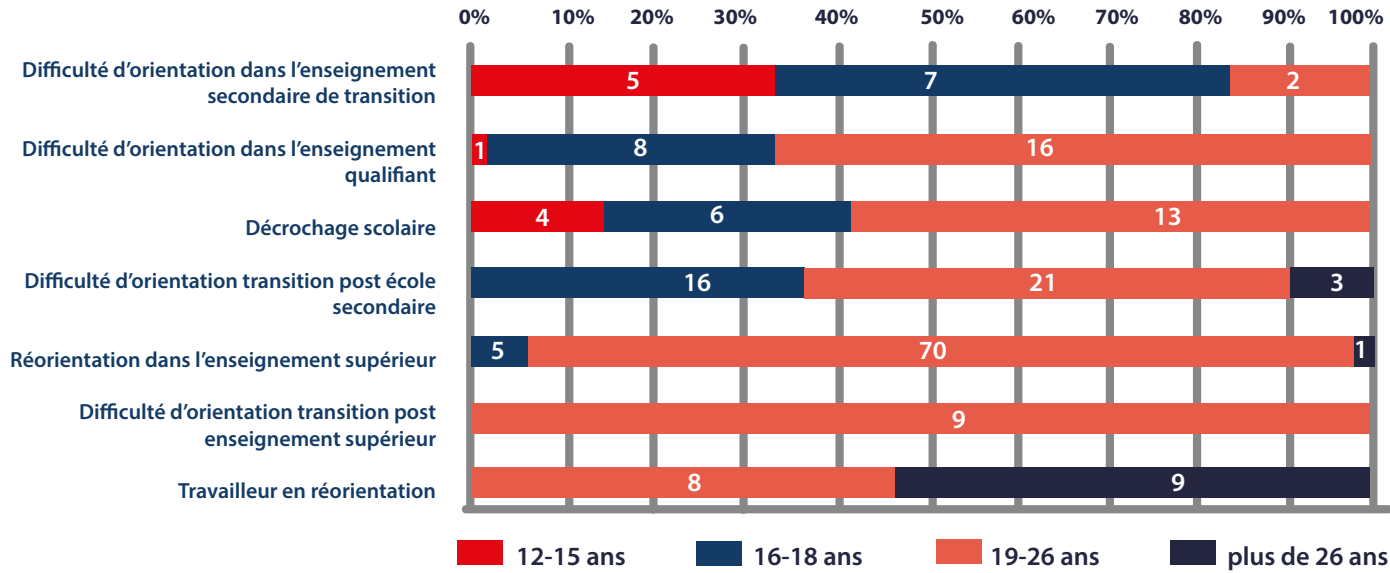
Typologie des problématiques d'orientation traitées en 2019



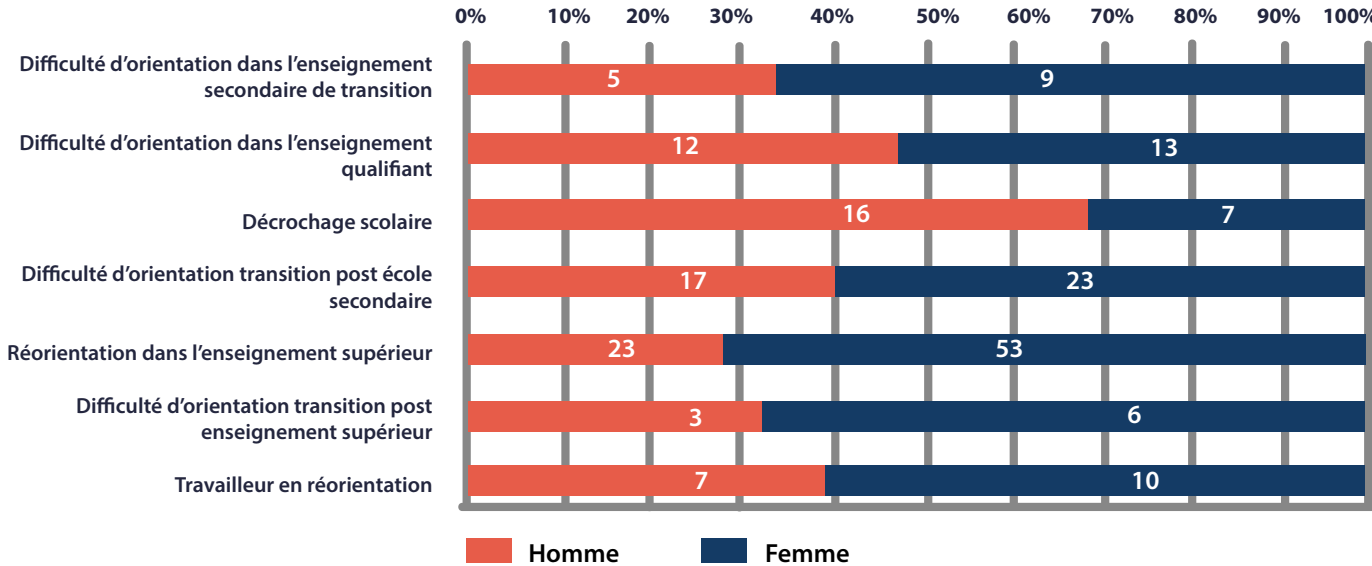
Fréquentation du service d'orientation selon le genre 2019



Typologie des problématiques d'orientation par catégorie d'âge 2019 (N=204)



Typologie des problématiques d'orientation selon le genre 2019 (N=204)



Service juridique

« Informer, aider et conseiller toute personne qui le souhaite et plus particulièrement les jeunes dans tous les domaines qui les concerne grâce notamment à l'établissement de services (...) »
Article 4 des statuts d'Infor Jeunes Bruxelles.

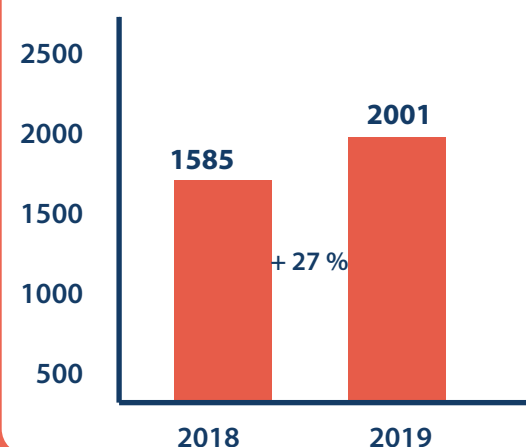
Un service juridique : pour qui ?

Notre public cible est le principal destinataire de notre service. Ainsi, le service juridique d'Infor Jeunes Bruxelles enregistre près de 2.000 demandes (+27 %) pour l'exercice concerné. Que ce soit lors de rendez-vous ou de passages dans nos permanences physiques, par téléphone ou par courrier électronique.

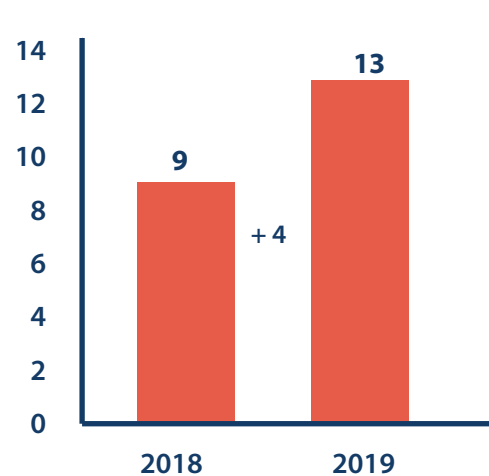
Néanmoins, collaborer avec d'autres acteurs associatifs permet d'aller plus loin. Dès lors, nous avons souhaité partager davantage encore notre expertise avec d'autres acteurs en dispensant des formations à destination des professionnels. En collaboration avec « Jeunesse & Droit », notre juriste a dispensé plusieurs formations accélérées d'une journée en droit de l'enseignement supérieur à destination de treize travailleurs du CPAS d'Etterbeek, des travailleurs du réseau SIEP, des services administratifs des établissements d'enseignement supérieur (Haute École Bruxelles-Brabant, Haute École Léonard de Vinci, Haute École Province du Hainaut, Université de Liège) ou d'acteurs sociaux (Fédération Infor Jeunes, Infor Jeunes Schaerbeek, SDJ, Médiateur en FWB, CPAS d'Ottignies Louvain-la-Neuve).

Par ailleurs, nous avons dispensé cette même formation auprès d'avocats dans le cadre de formations de recyclage reconnues par l'Ordre des Barreaux francophones et germanophones. Enfin, Infor Jeunes Bruxelles a travaillé de façon étroite avec la Coordination et Initiatives pour les Réfugiés et Etrangers (Ciré) et co-dispense des formations auprès d'Ambassades étrangères en Belgique.

Nombre de cas traités



Recours en justice



Un service juridique : pourquoi ?

- Un étudiant qui aurait payé ses droits d'inscription dans l'enseignement supérieur après le 1er février est-il automatiquement désinscrit ?
- Peut-il contester cette décision ?
- Comment et quels arguments invoquer ?
- Peut-il se réorienter vers un premier cycle de bachelier pour ne pas perdre de temps ou doit-il attendre la rentrée académique suivante ?
- Peut-il continuer à travailler en tant que travailleur étudiant ou comme indépendant assimilé au statut complémentaire ?
- Son bailleur peut-il mettre fin à son contrat de bail étudiant ou de colocation ?
- Qu'en est-il de ses allocations familiales, de son éventuel revenu d'intégration social ou de ses autres aides sociales éventuelles ?
- Existe-t-il des conséquences sur sa « finabilité » en tant que condition à sa réinscription ?
- Et s'il dispose d'un titre de séjour étudiant, quid de son renouvellement ou de l'ordre de quitter le territoire qui pourrait être adopté pour prolongement excessif de la durée de ses études ?

Petites questions, grandes conséquences...et effet papillon garanti. En amont, la qualité du conseil et de l'aide apportée détermineront en aval l'issue d'enjeux sociaux fondamentaux tels que l'accès aux études, l'émancipation sociale ou le séjour sur le territoire. Particulièrement lorsque le public est défavorisé. Pour cette raison, il est important de vulgariser et d'informer conformément aux pratiques qu'Infor Jeunes Bruxelles garantit depuis plus de 50 ans : de manière neutre, complète et éclairée dès le premier contact.

Néanmoins, informer ne suffit plus toujours et une aide s'avère de plus en plus souvent nécessaire. Activer certains droits, rédiger un courrier qui confère un cadre juridique au

problème, synthétiser la situation et mettre en forme les arguments s'avère indispensable. À plus forte raison que les compétences fédérales ont été régionalisées dans de nombreuses matières qui touchent les jeunes et que les règles se sont complexifiées.

Pour répondre à ces nouveaux besoins, une approche et une formation juridique constituent une plus-value. Dès lors, Infor Jeunes Bruxelles met à disposition de son public un juriste pour la deuxième année consécutive et les demandes en droit de l'enseignement, du logement et du travail ne cessent de croître.



Un service juridique pour combler un vide juridique

Bien que l'avocat soit le défenseur naturel des droits et que le juge est le garant de la justice, il faut bien constater que le droit n'atteint pas toujours les principaux concernés. Or, cela ne s'explique pas uniquement par des freins, économiques ou sociaux, pour accéder à la justice. Bien souvent, ce cadre n'est tout simplement pas adapté et la technicité de certains contentieux peu lucratifs dissuadent à la fois justiciable et acteurs judiciaires.

- Comment défendre une décision injuste d'un jury de délibération alors que ce dernier se prévaut de la liberté académique ?
- Comment expliquer à un étudiant qu'un recours en suspension en extrême urgence gagné implique parfois une procédure en annulation qui débordera sur une ou plusieurs années académiques ?
- Comment défendre les droits de l'étudiant preneur d'un bail lorsqu'il doit se concentrer sur sa session d'examens ou sur son job étudiant ?
- Comment lutter contre un arrangement économique défavorable mais plus rapide qu'un procès incertain ?
- Comment faire évoluer une certaine jurisprudence qui tend à considérer qu'un échec en première session ne peut pas être contesté en justice ?
- L'étudiant peut-il vraiment s'opposer à ses conditions de travail lorsqu'il en a besoin pour assumer son loyer ?

Au-delà du droit et des règles de papier, il faut pouvoir appréhender l'outil juridique comme une option. Une option à côté d'autres qui ne sont pas ou moins juridiques mais qui sont parfois plus efficaces. Ici, on conseillera plutôt à l'étudiant de se réinscrire dans l'enseignement de promotion sociale pour redevenir « finançable » plutôt que d'épuiser des voies de recours qui ne lui permettront pas de se réinscrire. Là, on conseillera à l'étu-

diant de proposer un candidat-repreneur plutôt que de notifier son préavis au bailleur. Pour ces raisons, il est indispensable de disposer d'une expertise socio-juridique et d'une offre de service juridique capable de combler ce « vide juridique » et de rapprocher les droits de leurs bénéficiaires.

Bilan juridique

Au cours de cet exercice, Infor Jeunes Bruxelles a rédigé 4 requêtes auprès du Conseil d'Etat contre des décisions de la CEPE-RI, 6 en matière de note absorbante attribuées par les décisions de jury de délibération et 3 dans des matières diverses (décision de refus d'octroi d'équivalence, ...). Très majoritairement, ces recours sont accueillis. Après coup, l'exercice nous permet de nous livrer à un exercice de mise en perspective critique de certains organes qui révèlent, du point de vue de la personne concernée, tantôt leur inutilité, tantôt leur toute puissance et peuvent fournir des pistes de réforme et d'améliorations à destination des pouvoirs publics et des citoyens.

Une action juridique aussi médiatique

Plus encore que l'année précédente, Infor Jeunes Bruxelles est conscient de l'importance d'une visibilité de son action et d'un travail de collaboration avec la sphère médiatique pour informer les jeunes sur leurs droits. Pour cette raison, nous y apparaissons de manière plus récurrente : formation auprès d'Expertalia, interviews pour le mensuel Alter Echos n° 437, le journal télévisé de La 1, le site d'information de la RTBF et le quotidien « Vers l'Avenir ».

LA FINANÇABILITÉ 2019-2020

CETTE VERSION TIEN COMPTE DES MODIFICATIONS INTERVENUES EN MAI ET AOÛT 2019 !

A LA FINANÇABILITÉ C'EST QUOI ?

Une condition pour avoir le droit de s'inscrire ou de se réinscrire dans une Université, une Haute École ou une École Supérieure des Arts.

Qu'examine-t-on ?

Le parcours académique de l'étudiant afin de vérifier s'il présente une situation de réussite considérée comme « suffisante » : en bref, qu'il n'ait pas trop échoué dans son parcours académique.

Pourquoi imposer cette condition lors de l'inscription ?

Parce que la Communauté française subventionne chaque étudiant et que ces montants sont importants. Ainsi, en 2014, ce montant s'élevait en moyenne à 6.600 € par an et par étudiant. Ce chiffre ne tient pas compte des droits d'inscription et des droits d'inscription spécifiques souvent élevés.

Pourquoi est-ce important de connaître la finançabilité ?

Parce que si tu n'es pas finançable, tu ne peux tout simplement pas achever tes études supérieures. Par ailleurs, tu ne peux pas payer toi-même tes études. Enfin, s'il est vrai qu'il existe une procédure permettant de s'inscrire moyennant une autorisation exceptionnelle, celle-ci est aussi longue qu'éprouvante et son issue s'avère incertaine.

LA FINANÇABILITÉ DOIT ÊTRE VÉRIFIÉE SI :

Tu souhaites t'inscrire à des études supérieures organisées ou subventionnées par la Communauté française de Belgique. Il s'agit donc d'études organisées en École Supérieure des Arts, en Haute École ou à l'Université et que ces études conduisent à :

- Un grade de bachelier (ou de bachelier de spécialisation) ;
- Un grade de master (ou de master de spécialisation) ;
- Un grade d'Agrégé de l'Enseignement Secondaire Supérieur (AESS) ou au Certificat d'Aptitude Pédagogique Approprié à l'Enseignement Supérieur (CAPAES) ;
- Une formation doctorale.

Elle ne concerne donc pas une inscription à un brevet d'enseignement supérieur, à des « cours isolés » universitaires, à une formation qui n'est pas subventionnée ou organisée par la Communauté française, à une formation professionnelle ou auprès d'un établissement d'enseignement de promotion sociale*.

ELLE DOIT ÊTRE VÉRIFIÉE PAR :

L'établissement d'enseignement supérieur où tu souhaites t'inscrire.

EN CAS D'ERREUR DANS LE CALCUL DE LA FINANÇABILITÉ :

S'il s'avère que tu n'étais pas finançable mais que l'établissement d'enseignement supérieur s'est trompé dans son analyse et a accepté ton inscription, tu pourrais, dans certains cas, conserver le bénéfice de ton inscription. Contacte-nous !

*Il est cependant possible de redevenir finançable après s'être inscrit pendant un an à au moins 30 crédits d'un bachelier ou d'un master de promotion sociale et y avoir réussi au moins 75% de ces crédits.



B VÉRIFIE SI TU ES FINANÇABLE ?

1. AS-TU LA NATIONALITÉ D'UN ÉTAT MEMBRE DE L'UNION EUROPÉENNE ?

oui **non**
↓ ↓
Voir point 2 Contacte-nous

2. AS-TU DÉJÀ ÉTÉ INSCRIT DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, BELGE OU NON, AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES ACADÉMIQUES ?

- 1. Non -> Tu es finançable.
- 2. Oui, une seule fois -> Tu es finançable.
- 3. Oui, deux fois.
3.1. En premier bloc de bachelier :
- Tu t'es déjà réorienté : tu es finançable pour une troisième inscription en premier bloc de bachelier.
- Tu ne t'es jamais réorienté : tu n'es pas finançable.
- 4. Oui, trois fois ou plus -> Tu es finançable si tu te réorientes et que tu ne t'es jamais réorienté au cours des cinq dernières années académiques.
- 5. Je ne suis dans aucune de ces situations -> Voir point numéro 3.

pour une troisième inscription en premier bloc de bachelier QUE si tu te réorientes.

3.2. A toute autre année de bachelier ou de master autre que le premier bloc :
- Tu es finançable si tu te réorientes et que tu ne t'es jamais réorienté au cours des cinq dernières années académiques.

3. CALCUL DU NOMBRE DE CRÉDITS

+ Tu dois obtenir au moins 75% ou au moins 50% du résultat de cette fraction :

$$\frac{\text{crédits acquis}}{\text{crédits inscrits dans ton programme annuel}} = X \text{ crédits}$$

Puis-je comptabiliser les crédits si l'« activité d'apprentissage » a été réussie mais que l'« unité d'enseignement » n'a pas été réussie ? Non.

Qu'est-ce qu'une unité d'enseignement ? Et une activité d'apprentissage ?

Le décret paysage autorise les établissements d'enseignement supérieur à regrouper les cours en sous-ensembles ou « activités d'apprentissage ». Les « unités d'enseignement » désignent chacun de ces sous-ensembles.

Quid si le résultat ne tombe pas « rond » ? Il faut arrondir à l'unité inférieure.

Quid si ma dernière inscription concerne une année académique antérieure à l'année académique 2015-2016 ?

Contacte-nous ! Des règles particulières et compliquées dites de « forfaitisation » trouvent à s'appliquer.

Au moins 75% des crédits lors de ta précédente inscription. Même si cela ne correspond pas à la dernière année académique.

Au moins 50% des crédits acquis lors des 3 dernières années OU inscriptions académiques (au choix de l'étudiant)

Exception : Tu as le droit de ne pas tenir compte des crédits de ta première inscription au cycle d'études (bachelier / master) si cela te permet d'être considéré comme « finançable »

Au moins 45 crédits, sauf en cas d'allègement

Si tu ne tiens pas compte de ta première inscription au cycle de bachelier ou de master, tu peux néanmoins tenir compte des crédits acquis lors de cette inscription pour atteindre le seuil d'au moins 45 crédits.

C CERTAINES RÈGLES PARTICULIÈRES TROUVENT PARFOIS À S'APPLIQUER POUR ANALYSER TA SITUATION

As-tu acquis un grade de bachelier (ou de bachelier de spécialisation) et/ou de master (ou de master de spécialisation) ?

Tu ne dois pas tenir compte des crédits de chacune des années qui ont conduit à l'obtention de ce grade académique.

Un jury a-t-il validé au moins 30 crédits lors d'une précédente admission ?

Tu ne dois pas tenir compte des années où l'admission a été valorisée à concurrence d'au moins 30 crédits.

As-tu suivi une année d'étude supérieure préparatoire ou générale menant à un concours ou à toute épreuve permettant d'entreprendre ou de poursuivre des études supérieures hors de la Communauté française ? (année(s) préparatoire(s) au PACES, AlterPACES, PACES One, PluriPASS, une licence «sciences pour la santé au STAPS...») ?

Si oui, tu dois comptabiliser l'année à concurrence de 0 crédit si tu n'as pas réussi le concours ou l'épreuve auquel cette année conduisait.

As-tu déjà acquis trois grades académiques (ou plus) de même niveau au cours des cinq dernières années académiques ?

Tu n'es pas « finançable » pendant une année académique.

As-tu déjà été inscrit dans plusieurs formations d'enseignement supérieur au cours d'une même année académique ?

Il n'est tenu compte que des crédits de l'inscription qui a donné lieu

à un financement. Il s'agit chronologiquement de la première inscription dans l'enseignement supérieur. Une inscription en promotion sociale ne donne pas lieu à un financement.

As-tu déjà choisi de te réorienter vers un autre cursus d'enseignement supérieur au cours d'une même année académique (avant le 15 février) ?

D'une part, il n'est tenu compte que des crédits réussis à l'issue du premier quadrimestre. Il n'est donc pas tenu compte des crédits non-acquis.

Exemple : je devais présenter 25 crédits à l'issue du Q1 et je n'en ai réussi que 10. J'ai donc acquis 10 crédits / 10 crédits. A cette première fraction, il faudra ajouter le nombre de crédits du Q2 en comptabilisant, cette fois, tous les crédits.

Exemple : je devais présenter 60 crédits à l'issue du Q2 et j'en ai réussi 30. J'ai donc acquis 30 crédits / 60 crédits pour ce Q2. Au total de l'année académique, un total de 40 crédits / 70 crédits ont été acquis.

Conseil : demande un allègement pour le second quadrimestre !

D'autre part, il n'est tenu que de la première inscription pour examiner la question de la réorientation.

Exemple : je me suis inscrit à un bachelier en droit et je me suis réorienté avant le 15 février vers un bachelier en sciences politiques. Du point de vue de la réorientation, je n'ai été inscrit qu'à un bachelier en droit.

D

TU ES «FINANÇABLE» !

Cela signifie que l'établissement d'enseignement supérieur ne peut pas refuser ta demande d'inscription. Si la refuse, il a alors l'obligation de le faire par écrit et de te notifier cette décision en la « motivant ». Cette obligation de motivation doit remplir certaines conditions susceptibles de voir un recours aboutir.

Bases légales :

- Article 3, §§ 1 et 3 du décret du 11 avril 2014 adaptant le financement des établissements d'enseignement supérieur à la nouvelle organisation des études ;
- Loi du 29 juillet 1991 relative à la motivation formelle des actes administratifs ;
- Principe général de droit de motivation interne général de droit de motivation interne.

TU ES «FINANÇABLE» SI TU TE RÉORIENTES

Cela signifie que tu as le droit de t'inscrire à des études qui conduisent à un grade académique dont l'intitulé est différent.

Exemples :

- Tu étais inscrit à un grade de bachelier universitaire en sciences économiques ? Tu pourrais te réorienter vers un bachelier universitaire en sciences politiques, un bachelier en Haute École en ressources humaines ou, plus généralement, tout bachelier dont l'intitulé du grade est différent.
- Tu étais inscrit à un grade académique de bachelier en ingénieur commercial ? Tu pourrais t'inscrire à un grade de bachelier en sciences économiques ou en gestion d'entreprise.

Par ailleurs, on considère généralement qu'un changement de type d'établissement est une réorientation.

Exemple :

- Un bachelier en droit peut être organisé à l'Université ou en Haute École. Toutefois, il est considéré qu'il n'y a pas de réorientation entre les bacheliers en kinésithérapie organisés à l'Université ou en Haute École.

A partir de l'année académique 2017-2018, afin de déterminer si l'étudiant s'est déjà réorienté, il n'est tenu compte que du grade académique où l'étudiant était inscrit au cours du premier quadrimestre.

Exemple :

- L'étudiant est inscrit en bachelier en sciences politiques et se réorientait avant le 15 février dans un bachelier en sciences économiques. On considère qu'il n'a été inscrit qu'en sciences politiques.

A l'issue de cette réorientation, tu redeviendras finançable pour n'importe quelles études si tu as acquis au moins 75% des crédits de ta précédente inscription ou au moins la moitié de crédits lors des trois dernières inscriptions ou années académiques (et, sauf si tu as demandé un allègement, au moins 45 crédits).

Bases légales :

- Article 96, 3°, du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études ;

Bases légales :

- Article 5, 2° et/ou 4° du décret du 11 avril 2014 adaptant le financement des établissements d'enseignement supérieur à la nouvelle organisation des études ;

- Lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées le 12 janvier 1973.

L'enseignement de promotion sociale pour REDEVENIR «FINANÇABLE» ?

Il est possible de redevenir «finançable» en attendant une ou plusieurs années académiques et il faudra alors veiller à conserver précieusement une preuve de ses activités extra-académiques.

Il est également possible de redevenir «finançable» en s'inscrivant dans l'enseignement de promotion sociale de niveau supérieur, c'est-à-dire dans une formation qui délivre un diplôme de bachelier ou de master :

- après avoir été inscrit à au moins 30 crédits ;
- et
- après avoir acquis au moins 75% des crédits.

TU N'ESPAS FINANÇABLE MAIS L'ÉTABLISSEMENT PEUT NÉANMOINS T'INSCRIRE S'IL LE SOUHAITE

- En pratique, il faudra respecter la procédure prévue par le règlement général des études de l'année académique concernée et invoquer certaines circonstances extra-académiques susceptibles d'expliquer cette situation. Il s'agira généralement de circonstances médicales et/ou socio-économiques. Il faudra également veiller à joindre des éléments qui permettent d'en établir leur véracité. Ces circonstances doivent généralement être résolues ou en voie de l'être afin de ne pas entraver ta réussite si ton inscription venait à être acceptée.

- Au-delà de ces circonstances extra-académiques, il est généralement tenu compte de :

- la présence aux évaluations, des résultats académiques et de leur progression d'une session à l'autre et/ou d'une année académique à l'autre ;
- des mesures mises en place afin de pallier certaines difficultés (remédiation, cours particuliers, ...);
- de ton projet professionnel ;
- des chances de réussite si ta dérogation devait être accordée.

Au moins un recours contre la décision de refus doit être organisé par l'établissement d'enseignement supérieur où tu souhaites t'inscrire. Par ailleurs, tu peux introduire simultanément des demandes d'inscription auprès de plusieurs établissements afin de maximiser tes chances d'être inscrit.

(1)

Après avoir exercé tous les recours prévus par les établissements d'enseignement supérieur, un recours auprès de la CEPERI est possible.

- Enfin, un dernier recours contre les décisions de la CEPERI est possible auprès de la section du contentieux administratif du Conseil d'Etat. Afin d'obtenir une décision rapidement, ce recours doit être introduit rapidement (2).

(1) Il faudra néanmoins veiller à te désinscrire si cette demande d'inscription était acceptée par plusieurs établissements d'enseignement supérieur. Une désinscription est possible à n'importe quel moment de l'année mais seules les demandes introduites avant le 1er décembre de l'année académique en cours conduisent à ce qu'il ne soit pas tenu compte des résultats de l'année académique.

(2) Le délai pour invoquer le bénéfice de l'extrême urgence ou de l'urgence auprès du Conseil d'Etat n'est pas déterminé en nombre de jours mais en ayant égard à la «diligence» dont le requérant a fait preuve. En pratique, il ne semble plus être possible de pouvoir invoquer l'extrême urgence au-delà de 10 jours.

Bases légales :
- Article 96, 3°, du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études ;

- Article 5 du décret du 11 avril 2014 adaptant le financement des établissements d'enseignement supérieur à la nouvelle organisation des études ;

- Lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées le 12 janvier 1973.

L'enseignement de promotion sociale pour REDEVENIR «FINANÇABLE» ?

Il est possible de redevenir «finançable» en attendant une ou plusieurs années académiques et il faudra alors veiller à conserver précieusement une preuve de ses activités extra-académiques.

Il est également possible de redevenir «finançable» en s'inscrivant dans l'enseignement de promotion sociale de niveau supérieur, c'est-à-dire dans une formation qui délivre un diplôme de bachelier ou de master :

- après avoir été inscrit à au moins 30 crédits ;
- et
- après avoir acquis au moins 75% des crédits.

L'enseignement de promotion sociale pour REDEVENIR «FINANÇABLE» ?

Il est possible de redevenir «finançable» en attendant une ou plusieurs années académiques et il faudra alors veiller à conserver précieusement une preuve de ses activités extra-académiques.

Il est également possible de redevenir «finançable» en s'inscrivant dans l'enseignement de promotion sociale de niveau supérieur, c'est-à-dire dans une formation qui délivre un diplôme de bachelier ou de master :

- après avoir été inscrit à au moins 30 crédits ;
- et
- après avoir acquis au moins 75% des crédits.

L'enseignement de promotion sociale pour REDEVENIR «FINANÇABLE» ?

Il est possible de redevenir «finançable» en attendant une ou plusieurs années académiques et il faudra alors veiller à conserver précieusement une preuve de ses activités extra-académiques.

Il est également possible de redevenir «finançable» en s'inscrivant dans l'enseignement de promotion sociale de niveau supérieur, c'est-à-dire dans une formation qui délivre un diplôme de bachelier ou de master :

- après avoir été inscrit à au moins 30 crédits ;
- et
- après avoir acquis au moins 75% des crédits.

Retrouve plus d'infos sur :
WWW.IJBXL.BE

Nos actions collectives

A côté des permanences physiques, nous développons avec nos partenaires des actions vers les jeunes. Notre volonté est bien entendu d’agir le plus possible en amont et de prévenir les difficultés avant qu’elles n’arrivent.

L’année 2018 a marqué un tournant dans notre action de prévention. Cette impulsion s’est prolongée en 2019 avec en thématique phare la citoyenneté. En 2018, nous avons touché 2200 jeunes au travers de 98 actions différentes. En 2019, ce sont 137 actions qui ont été menées sur 61 projets, nous ayant permis de toucher 3386 jeunes !

Dans une démarche préventive, il est essentiel selon nous, d’aider les jeunes à s’informer mais également de les accompagner dans leur lecture autonome de l’information tout en favorisant leur rôle d’acteur dans la création de l’information. Le développement d’actions d’éducation à la citoyenneté, d’éducation aux médias ainsi qu’au développement de l’esprit critique a donc été une priorité durant l’année 2019.

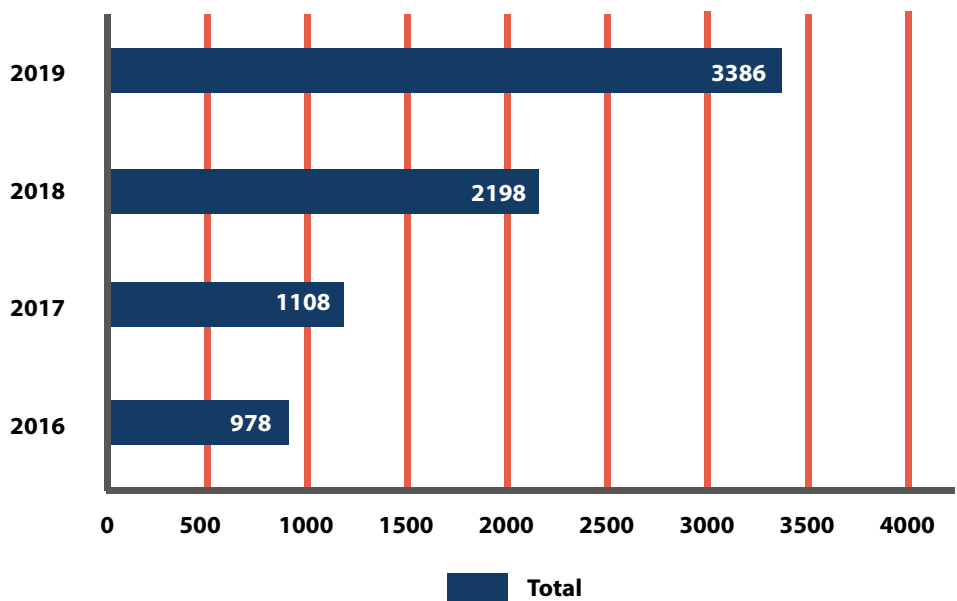
De ce fait, la citoyenneté est la première thématique développée durant cette année. Cette thématique regroupe les actions menées en partenariat avec le Parlement Bruxellois dans le cadre des élections de mai 2019, la création d’un outil d’éducation aux médias et au vivre ensemble qui a mené à l’organisation de 4 stages ainsi que le développement de deux animations sur le harcèlement et le cyber-harcèlement.

Deux nouvelles catégories sont apparues en 2019, « santé/addiction » et « autre ». Suite à plusieurs demandes d’intervention, l’équipe s’est formée à l’échiquier, outil d’animation de prévention et de réflexion sur les comportements addictifs. Bien que la demande soit bien pré-

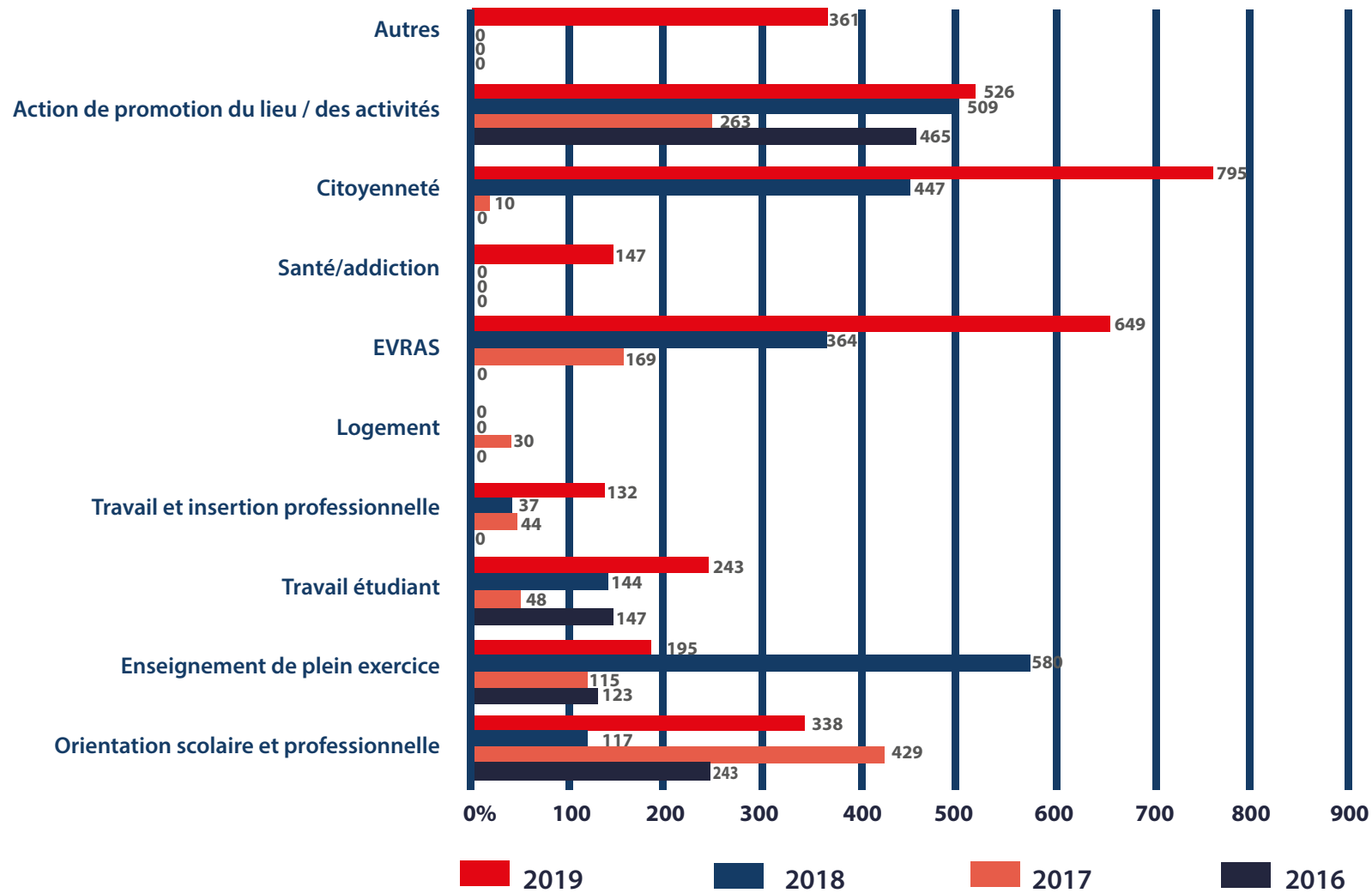
sente pour cette thématique, notre expérience nous pousse à laisser cette thématique à des acteurs spécialisés qui pourront proposer un accompagnement global aux jeunes.

La catégorie « autre » regroupe principalement des actions s’apparentant à des permanences collectives, parfois thématiques. Ce type d’action est très intéressant en terme d’interactivité avec les jeunes et semble être un modèle à développer. Conscient des limites imposées par les réalités pratiques, nous savons que nous ne pourrions indéfiniment augmenter le nombre d’actions collectives. Pour certaines thématiques, nous souhaitons donc nous diriger vers un modèle d’intervention qui permettra d’augmenter l’autonomie des structures par rapport aux axes de prévention qu’elles souhaitent développer.

Evolution du nombre de jeunes touchés par les actions collectives 2016 - 2019



Evolution des actions collectives par thématique 2016 - 2019



Animations et jeux : les nouveautés 2019

ANIMATION

#ShareVoisins

THÉMATIQUES & OBJECTIFS

Thématiques abordées :

- L'éducation aux médias
- Les stéréotypes et les préjugés
- Les différents types d'interview
- La construction d'un message et d'une image
- Le montage
- Les réseaux sociaux

Objectifs pédagogiques :

- Sensibiliser à l'utilisation du smartphone comme un outil permettant de s'impliquer activement dans la création et dans le partage de l'information ;
- Lutter contre les stéréotypes et préjugés en favorisant la rencontre et le décroisement et en initiant une réflexion sur ces notions ;
- Acquérir des capacités de lecture et de sens critique de l'information ;
- Adopter une attitude critique et responsable dans l'utilisation des réseaux sociaux et dans le partage de l'information sur ceux-ci ;
- Acquérir des compétences techniques dans la création de vidéos avec smartphone (cadrage, prise de sons, techniques d'interview, montage) ;
- Aborder les notions de base de l'éducation aux médias.

Développée en partenariat avec Bruxelles-J.

Citoyenneté 2.0

Thématiques abordées :

La citoyenneté, la liberté d'expression, le harcèlement et le cyber-harcèlement, les réseaux sociaux, le respect, les relations interpersonnelles, le racisme et la législation.

Objectifs pédagogiques :

- Éveiller à l'usage responsable des réseaux sociaux ;
- Favoriser la participation de chacun dans un climat de respect et de bienveillance ;
- Questionner et mener une réflexion collective sur la notion de liberté d'expression ;
- Sensibiliser aux nuances de la liberté d'expression en ligne ;
- Informer sur les conséquences juridiques des dérives sur Internet.

Développée en partenariat avec Promo Jeunes asbl.

Relations 2.0

Thématique abordée :

Relations amicales, relations amoureuses, construction identitaire, réseaux sociaux, protections des données, consentement, harcèlement et cyber-harcèlement.

Objectifs pédagogiques :

- Questionner et mener une réflexion collective sur l'adolescence et les changements qu'elle engendre au niveau identitaire et relationnel ;
- Informer sur les thématiques des relations affectives à l'âge adolescent et l'utilisation des réseaux sociaux dans ce cadre ;
- Éveiller à l'usage responsable des réseaux sociaux ;
- Favoriser la participation de chacun dans un climat de respect et de bienveillance.

Développée en partenariat avec Promo Jeunes asbl.



Bruxelles-J



Bruxelles-J est le portail internet d'information jeunesse à Bruxelles. Il rassemble quelques 200 fiches d'information regroupées en 11 thématiques gérées ensemble par 11 partenaires.

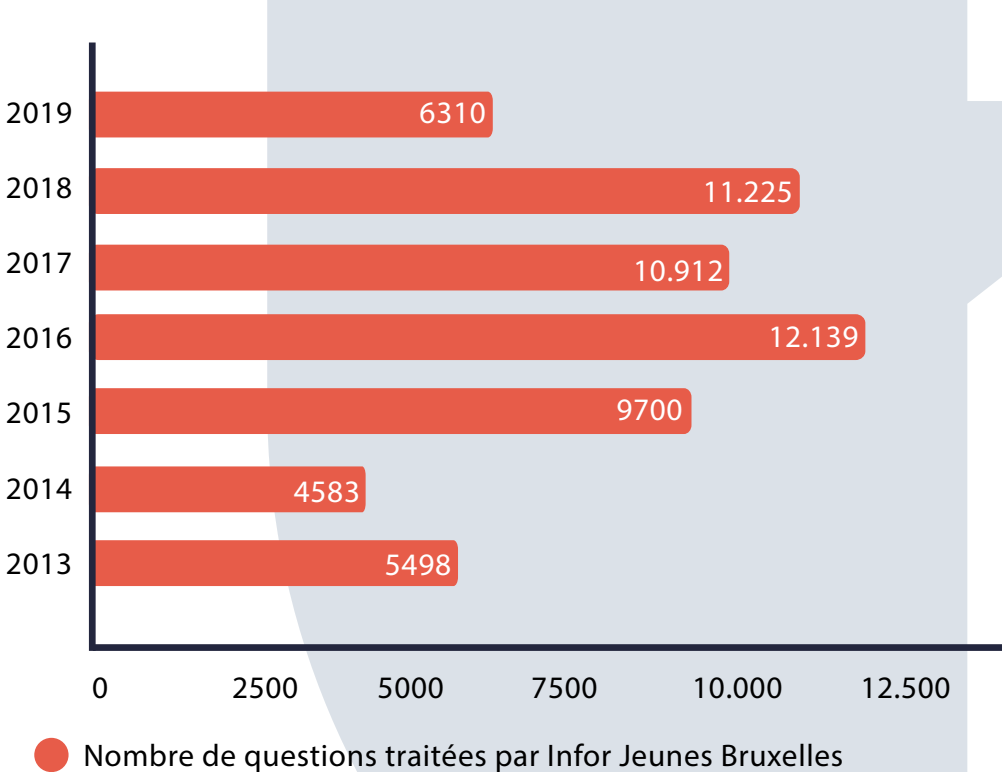
Ce portail unique démontre que la mutualisation de ressources et compétences permet d'atteindre des objectifs impressionnants : en 2019, Bruxelles-J a enregistré 1.605.728 visites et ce ne sont pas moins de 2.400.000 pages qui ont été consultées, soit encore une progression de 33 % par rapport à 2018. La fréquentation journalière oscille aujourd'hui entre 4000 et 8000 visites.

Cependant, la particularité de ce site est d'offrir une interactivité en donnant la possibilité au jeune de poser sa question en ligne au bas de chaque fiche d'information. Ce sont plus de 18.096 questions qui ont été posées en 2019 et qui ont toutes reçues une réponse !

La place d'Infor Jeunes Bruxelles est importante dans ce projet : véritable colonne vertébrale, notre centre gère 50 % du flux d'information (fiches d'information et réponses en ligne), ce qui mobilise 4 ETP sur une année.



Nombre de questions traitées par Infor Jeunes Bruxelles sur le site de Bruxelles-J



Le nombre de questions a significativement diminué en 2019 par rapport à 2018.

Nous y voyons deux explications :

- Le nouveau site de Bruxelles-J a été mis en ligne en décembre 2018. Cela n'a pas engendré une diminution de fréquentation mais bien une diminution de questions posées. Nous supposons que la nouvelle disposition permet de mieux trouver l'information par soi-même dans les différentes fiches d'information sans devoir poser de question ;
- L'Unecof a repris les questions des étudiants étrangers en 2019. Ce qui représentait plus de 3000 questions par mois.

Nous ne constatons pas de changement important par rapport aux années précédentes dans le type de questions posées en 2019.

Il faut tout de même souligner que nous avons hérité de deux nouvelles thématiques en 2019 : l'engagement volontaire (4 fiches) et la santé (6 fiches). Elles ont chacune généré une soixantaine de « nouvelles » questions.

Analyse qualitative des demandes traitées par Infor Jeunes Bruxelles sur le site de Bruxelles-J

Thèmes	Questions		
Tes droits au chômage	1. Le montant de l'allocation à laquelle la personne peut prétendre 2. Les conditions pour ouvrir le droit (au chômage sur base des études ou sur base du travail) 3. Les sanctions de l'ONEM 4. L'incidence d'un travail à temps partiel sur le chômage 5. La possibilité d'étudier et se former tout en bénéficiant du chômage (dispense) 6. La validité du stage d'insertion professionnelle 7. Maintien de ses droits suite à un départ ou à un retour de l'étranger ; 8. Obligations à respecter lorsqu'on bénéficie d'allocations 9. Démarches à effectuer pour ouvrir le droit ; 10. Limitation du droit des allocations d'insertion à 36 mois ;	Amour et sexualité	1. Inquiétudes vis-à-vis d'une grossesse éventuelle à la suite d'un rapport non protégé et sans contraception 2. Difficultés à parvenir à une grossesse 3. Prises de risques vis-à-vis de la contraction d'une ou plusieurs IST à la suite d'un rapport non protégé que ce soit avec un(e) partenaire régulier(e), un(e) inconnu(e) ou un(e) travailleur(euse) du sexe. 4. Questions sur la contraception d'urgence 5. Interruption volontaire de grossesse en Belgique et dans d'autres pays où le recours à l'IVG n'est pas autorisé par la loi. 6. Questions sur les premiers rapports (découverte des relations sexuelles) 7. Questions concernant la législation belge sur les rapports sexuels entre mineur(e) et majeur(e) et sur les abus sexuels (viol, inceste, attentat à la pudeur).
Venir étudier en Belgique	1. Questions liées à la procédure d'équivalence 2. Questions liées à la procédure pour l'obtention du VISA 3. Questions par rapport aux diplômes étrangers du paramédical 4. Compatibilité entre les études à l'étranger et en Belgique 5. Renouvellement du titre de séjour		



Thèmes	Questions		
Le premier emploi	1. Comment démissionner ? 2. Comment calculer le préavis ? 3. Les plans d'embauche (FPI/PFI, Activa, ACS,...) 4. Le droit aux vacances ordinaire, jeunes et supplémentaires 5. Le licenciement 6. Questions autour du travail à temps partiel 7. La convention d'immersion professionnelle et le stage first 8. Démarches après les études	Tes allocations familiales	1. Maintien des allocations familiales et changement de statut (étudiant en stage d'insertion) 2. Réclamer un supplément 3. Changement de pays et ouverture du droit 4. Percevoir ses allocations familiales soi-même 5. Conflit de paiement avec la caisse d'allocations familiales
Travailler pendant tes études	1. Statut étudiant (comment le garder surtout lorsque je pars à l'étranger/j'arrête mes études/ puis-je travailler comme étudiant alors que je rédige mon mémoire/ etc.) 2. La recherche de jobs étudiants 3. Questions sur les 475 heures et comment faire pour garder ses allocations familiales, impôts ... 4. Être étudiant et les possibilités de travailler en tant qu'indépendant 5. Travail étudiant étranger et changement de statut 6. L'âge à partir duquel on peut commencer un job étudiant	Quitter tes parents	1. Comment obtenir une aide du CPAS 2. Comment obtenir une pension alimentaire des parents
		Le décrochage scolaire	1. Questions sur les absences justifiées et injustifiées 2. Impact du nombre de jours d'absence sur la scolarité/ droit sociaux 3. Procédure à suivre pour récupérer la qualité d'élève régulier
		Exercer ta citoyenneté	1. Questions autour du non-respect de l'obligation de voter 2. Conditions pour pouvoir voter aux prochains scrutins 3. Question autour du vote par procuration

Un réseau de partenaires

Pour rappel, le projet TREC-ONE vise un rapprochement du public cible par une organisation décentralisée. Chaque plateforme locale développe un réseau de partenariats qui permet d’articuler plus efficacement la mission d’Infor Jeunes Bruxelles avec les besoins et réalités locales. En outre, ces partenariats décloisonnent l’offre de services à destination des jeunes et permettent une approche plus globale de leur trajectoire.

Partenaires	1000 Bxl	Chass’Info 1040	PIJ 1060	EIJ 1190	Pôle Jeunesse 1080	EFP 1180	PIF 1070	PIJ 1160	Espace Jeunesse 1082
Catégorie 1 (structurel) 44 partenaires	SDJ	Samarcande	Service jeunesse	Service jeunesse	La LES	EFP	Service jeunesse	Service jeunesse	Service jeunesse
	Promo jeunes asbl	JEEP	JEEP	Dynamo Int.	JEEP	SFPME	Service prévention	Maison de l’emploi	Service emploi
	Parlement bruxellois	CJD Color’ado	Service prévention	Maison de l’emploi	SIDASOS	Service prévention	Infor Jeunes Schaerbeek	MQ le Pavillon	Service prévention
	Promo Jeunes AMO	CPAS	MJ Cité des jeunes	Service logement	Proforal	ISV Uccle	Antenne scolaire	MJ d’Auderghem	
	Comète AMO		MJ Le Bazar	Home 18-24	Médiation scolaire	CIDJ	JEEP	Service prévention	
	Coordination sociale de la Senne		CIFA	ISV Forest	Service jeunesse		LEE		
Catégorie 2 (ponctuel) 34 partenaires	Anneessens Asbl	IEJ	CPAS	Bruxelles J	MC Pierron	La Ramée	SIDASOS	ARA	Bibliothèque
	AMO cars	MLoc 1040	EDD	CIDJ		Service jeunesse Emploi	MQ Sheut		
	Convivence	2 écoles	2 école			Fond’Roy	Mloc 1070		
	3 écoles	Mentor Escale	100% jeunes			CEFA du Ceria	O’Yes		
		APARJA				NDC	3 écoles		

Au regard de la grille de lecture ci-contre, nous remarquons que les partenariats construits avec les services communaux s’articulent surtout sur une complémentarité de ressources « mise en commun de moyens » et une complémentarité de compétences. Les communes font appel à Infor Jeunes pour sa maîtrise du métier de l’information jeunesse. Infor Jeunes, à son tour, fait appel à la connaissance des services communaux des réalités locales et leur transversalité sur un territoire donné. Dans les relations avec les services communaux, les collaborations avec la médiation scolaire sont les plus fréquentes et évidentes. Par extension, les collaborations avec les acteurs de la prévention communale sont devenues plus systématiques dans les communes où le partenariat est conventionné (toutes sauf 1000 Bxl et 1040). Les collaborations avec les services emploi sont moins fréquentes.

Le second axe de partenariat qui se dégage est celui avec les AMO. Dans ce cadre, c’est une complémentarité de missions qui nous paraît être la plus évidente et, en particulier, autour de l’accompagnement des jeunes. Lorsque cet accompagnement est ouvert au majeur (comme au Chass’Info) c’est là que la complémentarité devient la plus porteuse. Certes, les zones de recouvrement sont nombreuses, mais la maîtrise

de compétences différenciées entre les services, nous assure une véritable articulation pédagogique cohérente au bénéfice du jeune qui nous consulte. La continuité de service est ici bien réelle, dans une posture d’accueil et un cadre déontologique très similaire. La collaboration avec JEEP présente les mêmes caractéristiques qu’avec les AMO. Cependant, ce service étant à saturation, les effets de la complémentarité de services s’estompent, voire disparaissent.

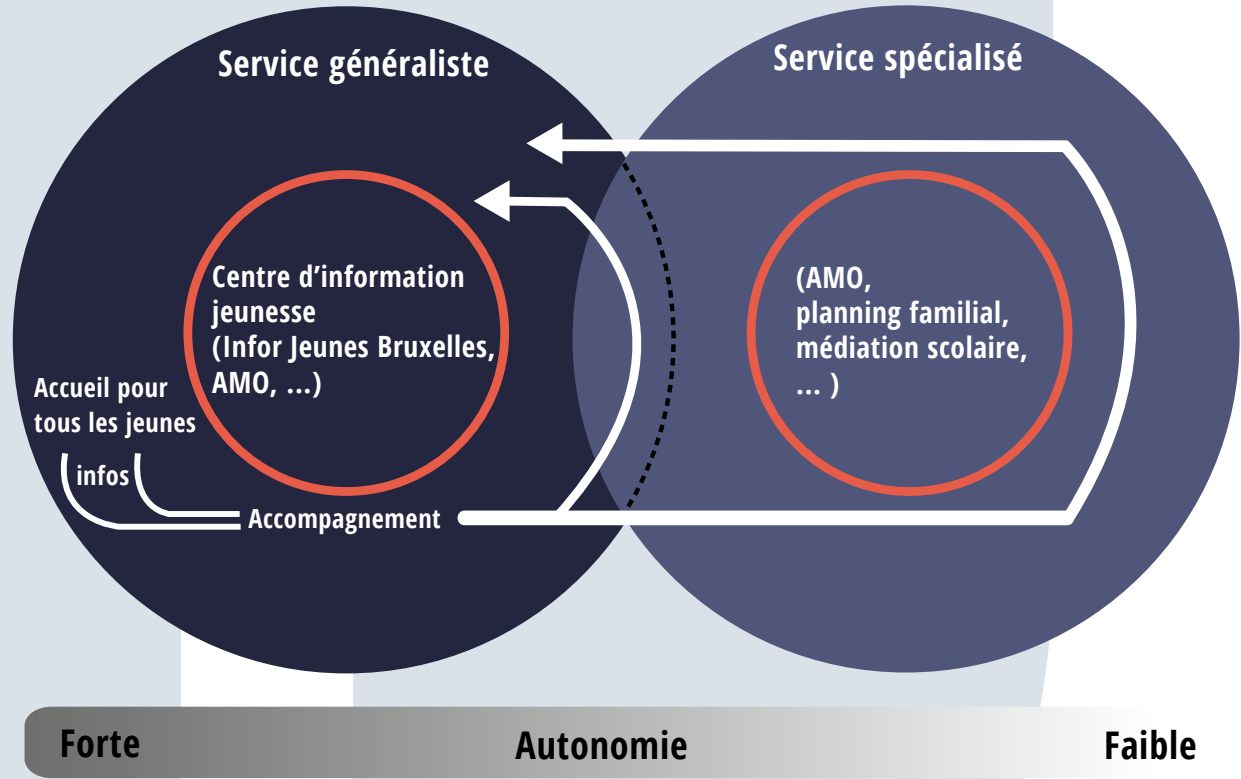
En 2017, nous évoquions notre volonté de rendre structurelles nos collaborations avec les écoles et les cellules 18-25 des CPAS. Le développement de notre offre d’animations depuis 2018 dans les écoles nous a permis de consolider des liens avec de nombreux établissements scolaires. Par contre, les collaborations avec les CPAS restent toujours très ponctuelles.

Notre méthodologie d'accueil

La particularité du dispositif Trec-One est d'offrir une porte d'entrée généraliste pour tous les jeunes, près de chez eux, et d'améliorer l'articulation avec des services spécialisés lorsque cela est nécessaire. Le graphe ci-contre est l'illustration de cette articulation.

Tout d'abord, les vrais services généralistes pour les jeunes (la sphère en bleu marine) sont peu nombreux : nous avons noté ici les centres d'informations jeunesse et les AMO, bien que déjà considérés comme des services spécialisés, mais elles ont tout de même un champs d'action très large, limité cependant aux mineurs pour l'instant (22 ans en 2019). Deux champs d'action qui peuvent se recouvrir partiellement, chaque service à une part de spécialisation ou de généralisme en fonction des demandes traitées.

La plupart des demandes peuvent être traitées par un opérateur généraliste, pour autant qu'il soit suffisamment professionnalisé évidemment. Il n'y a pas de scission entre informer et accompagner : quand je prends le temps d'analyser la demande du jeune, de faire le point sur sa situation, de l'aider à prioriser ses actions, de l'aider à prendre contact avec une institution, de l'aider à remplir un formulaire, je fais de l'accompagnement. En fonction du type de demande et des difficultés identifiées, et du



degré d'autonomie du jeune, peut apparaître la nécessité d'une prise en charge par un service spécialisé. Soit ce service est présent sur la plateforme, soit nous devons (à nouveau en fonction du degré d'autonomie du jeune) organiser le relais, idéalement localement, pour s'assurer qu'il n'y aura pas de rupture dans son accompagnement.

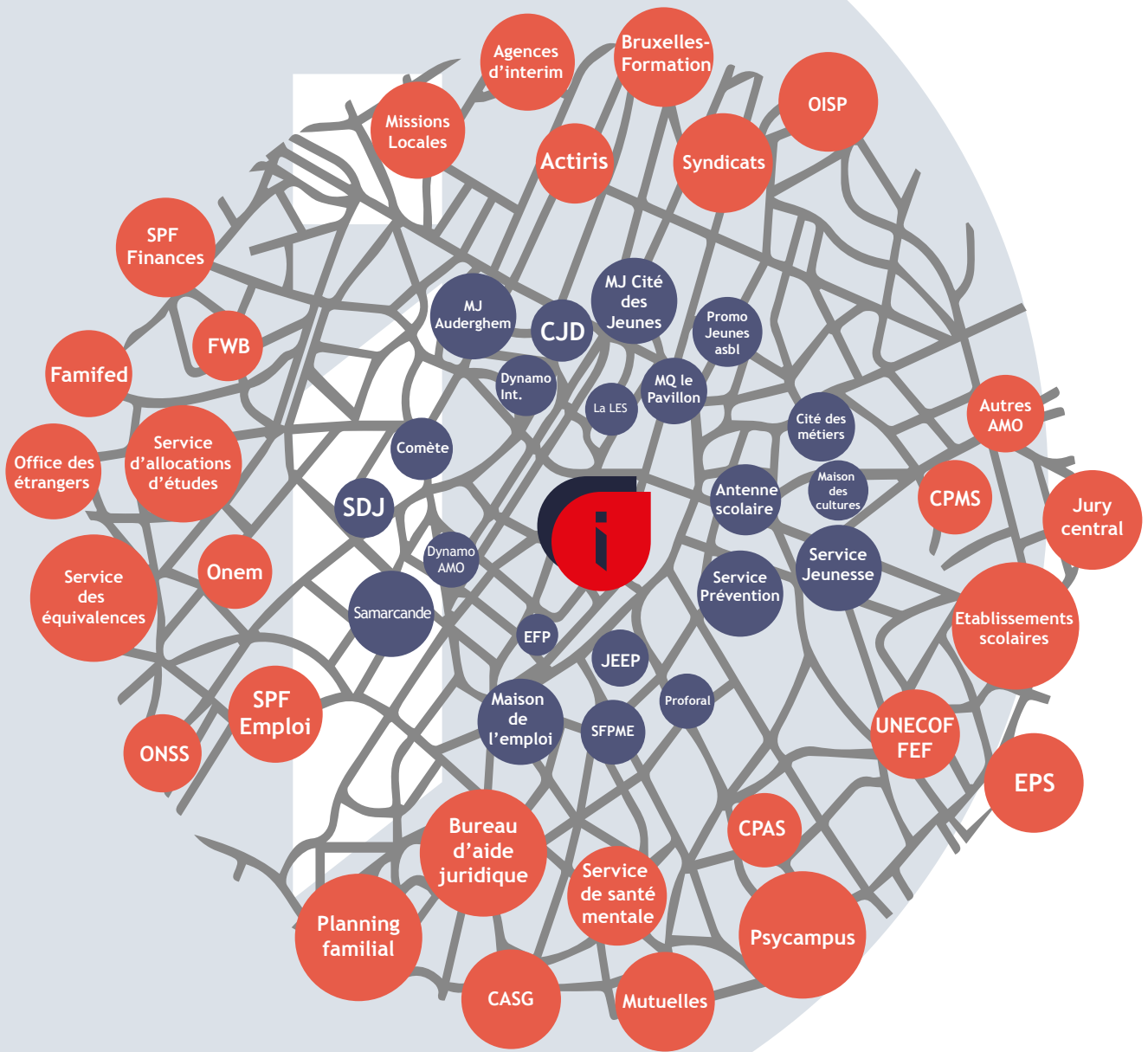
Il arrive souvent que les jeunes reviennent avec d'autres questions ou en fonction de l'avancement de leurs démarches. Il leur est possible de retrouver le même informateur s'il le souhaite, même sur plusieurs plateformes différentes. Une fois que le lien est établi, le jeune est plus enclin à poursuivre avec la même personne.

Le graphe ci-contre à droite vous donne un aperçu des acteurs avec qui nous avons des liens de collaboration.

En premier lieu, des liens structurels au centre :

- des acteurs jeunesse (tant du côté aide à la jeunesse que du côté jeunesse culture) ;
- des services communaux (jeunesse, prévention, médiation scolaire) ;
- des acteurs de l'insertion socioprofessionnelle ou de la formation ;
- et des acteurs scolaires de plus en plus.

En seconde couronne, nous retrouvons tous les relais que nous devons activer pour répondre aux questions des jeunes. Tous ne sont pas représentés sur le graphique mais cela donne une bonne idée des acteurs qui sont sollicités.



Production d'informations

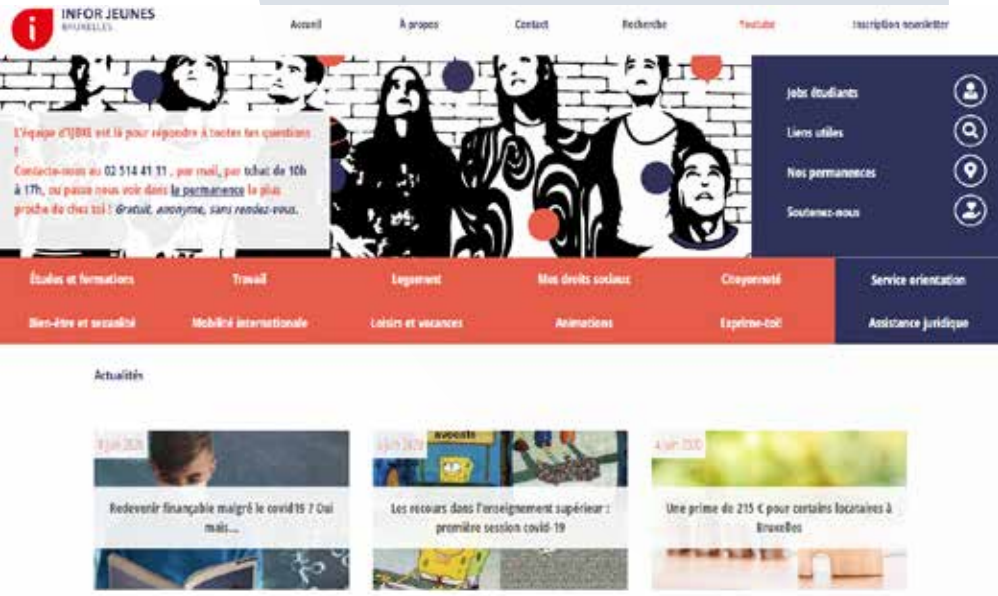
En plus des actualités quotidiennes sur notre site web et nos réseaux sociaux ainsi que les productions plus génériques telles que nos affiches, nos flyers, nos cartes de visite, nos totebag, etc., nous utilisons également des supports alternatifs afin de faciliter l'assimilation des informations traitées. Voici un aperçu (non-exhaustif) de quelques productions pour l'année 2019.

Un site internet tout beau, tout neuf !

En 2019, nos deux chargées de communication se sont lancées le défi de recréer entièrement le site internet de l'asbl. En effet, toute la structure et la hiérarchisation de l'information ont été repensées selon les besoins de notre public cible pour une navigation plus fluide.

Nous avons réorganisé toutes nos thématiques en y intégrant les services juridique et d'orientation scolaire et professionnelle.

La charte graphique est plus moderne et redonne un nouveau souffle à notre image de marque.

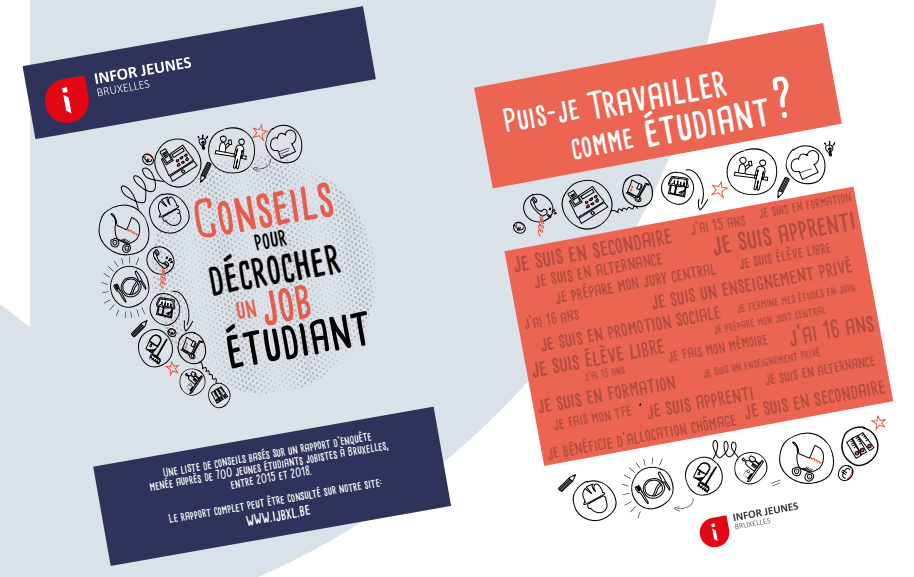


Des dépliants au format intelligent

Nous avons produit deux dépliants en lien avec le job étudiant.

Le premier «Conseils pour décrocher un job étudiant» recense une liste de conseils basés sur un rapport d'enquête menée en face à face auprès de 700 jeunes étudiants jobistes à Bruxelles. L'objectif de cette enquête était d'informer les jeunes sur les stratégies et les actions les plus efficaces pour décrocher un job étudiant !

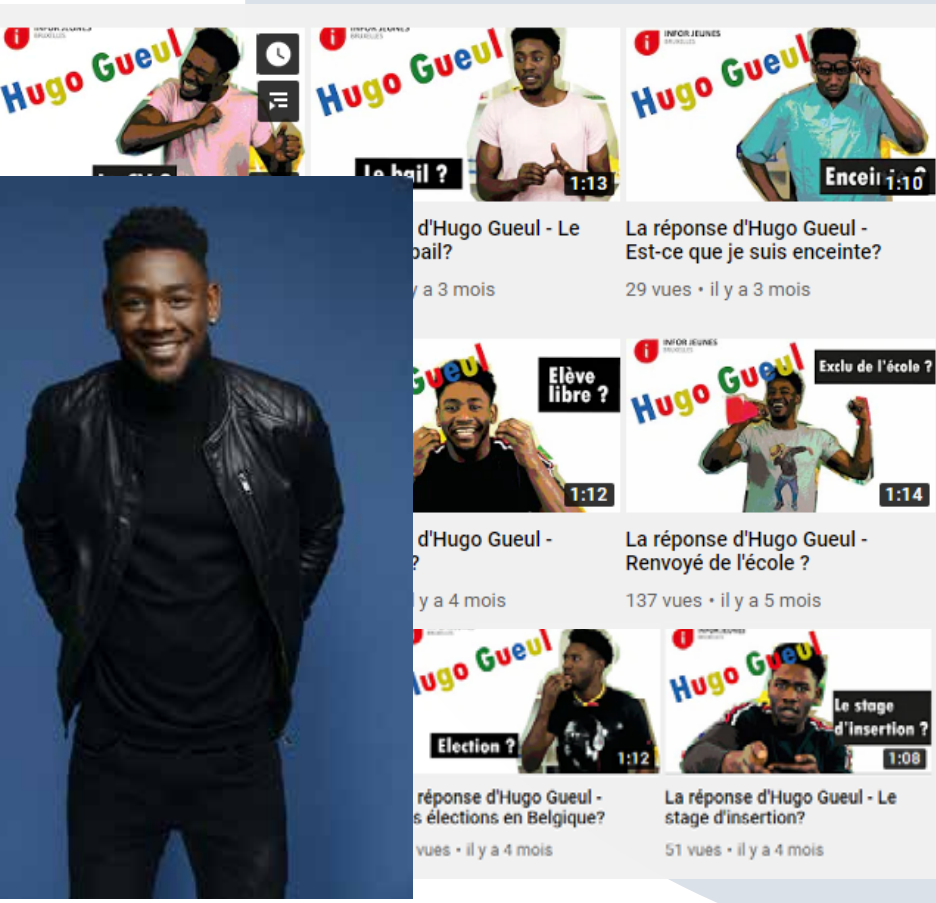
Le second, «Puis-je travailler comme étudiant ?», recense en un seul tableau toutes les conditions requises pour travailler en tant qu'étudiant à Bruxelles avec les limites et conditions pour l'octroi des différentes aides sociales existantes.



Mini-série : la réponse d'Hugo Gueul

Les capsules vidéos "la réponse d'Hugo Gueul" ont été entièrement créées et produites par Infor Jeunes Bruxelles dans le but de promouvoir nos permanences (physiques et virtuelles) et les différentes thématiques traitées par notre service.

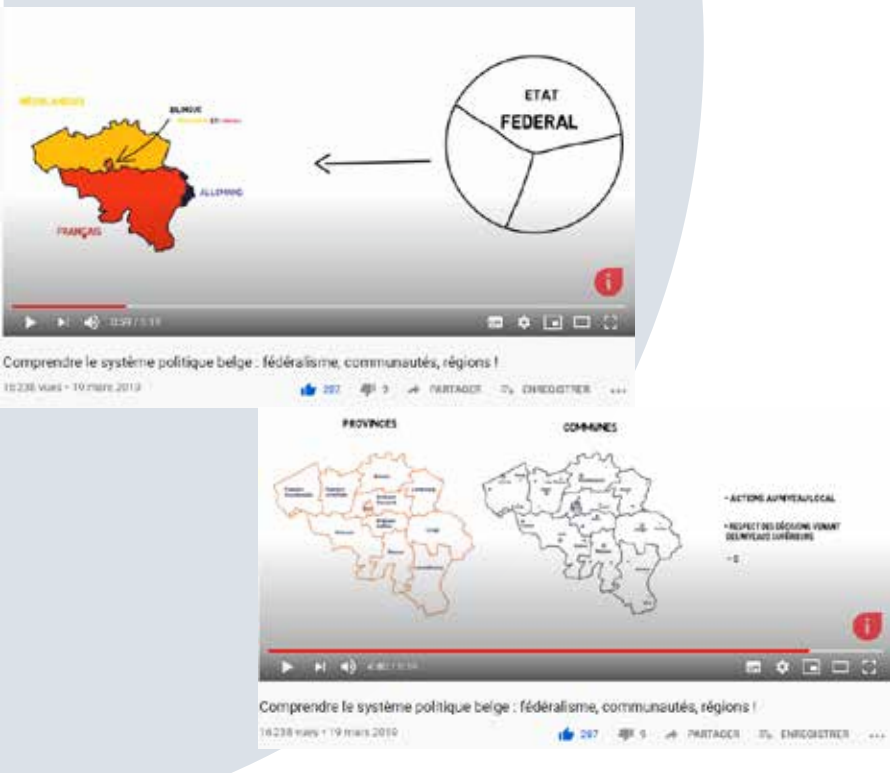
Suite à un casting que l'on a organisé dans nos bureaux, le rôle d'Hugo Gueul a été discerné au talentueux, charismatique et très drôle Blaise Afonso qui a porté avec brio le projet ! Nous avons appris dès lors que le jeune homme avait fait ses débuts sur Netflix, ce qui nous rend d'autant plus fiers de cette collaboration !



Le système politique belge : une vidéo à succès !

Nous réalisons également des vidéos en interne qui traitent de nos différentes thématiques. En 2019, à l'occasion de notre collaboration avec le Parlement Bruxellois pour une animation sur le vote, nous avons réalisé une capsule vidéo qui explique en images le système politique belge.

Cette vidéo a rencontré un franc succès car elle a été visualisée plus de 16 000 fois sur notre chaîne YouTube. De plus, à en croire les commentaires des internautes, beaucoup de professeurs se sont servis de notre vidéo en tant que support pour leur cours, ce qui nous porte à vouloir enrichir ce genre de supports et en proposer encore plus pour faciliter l'assimilation des informations diffusées.



Site internet



La mise en ligne du nouveau site internet durant l'été 2019 a créé une confusion pour les statistiques de fréquentation. Les chiffres sont totalement inexacts et malheureusement inexploitable pour cette année 2019.

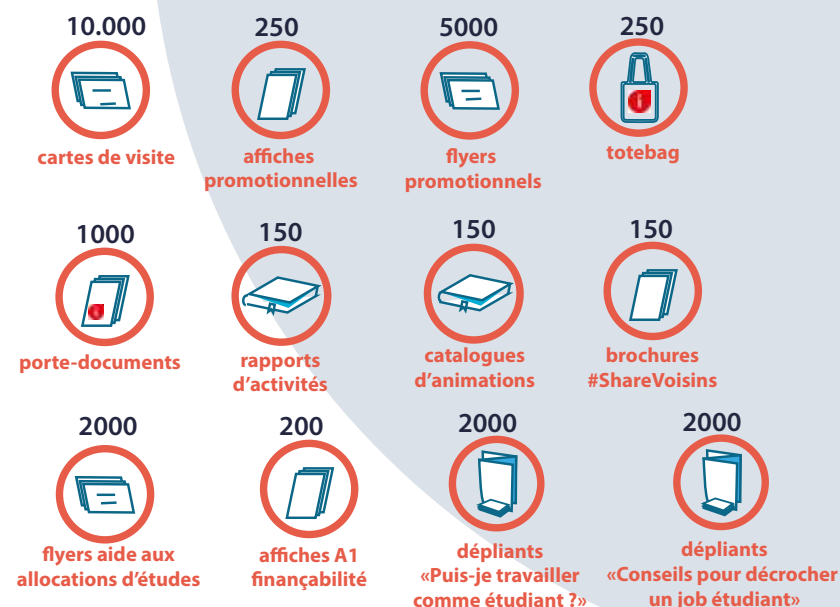
Animations



Facebook



Edition/diffusion



Visibilité

En tant qu'association existant depuis 1965, Infor Jeunes Bruxelles jouit d'une notoriété certaine au sein de la région bruxelloise.

Néanmoins, les multiples services proposés, les différentes thématiques traitées et les nouvelles antennes qui couvrent neuf des dix-neuf communes bruxelloises ne sont pas toujours bien connues des jeunes.

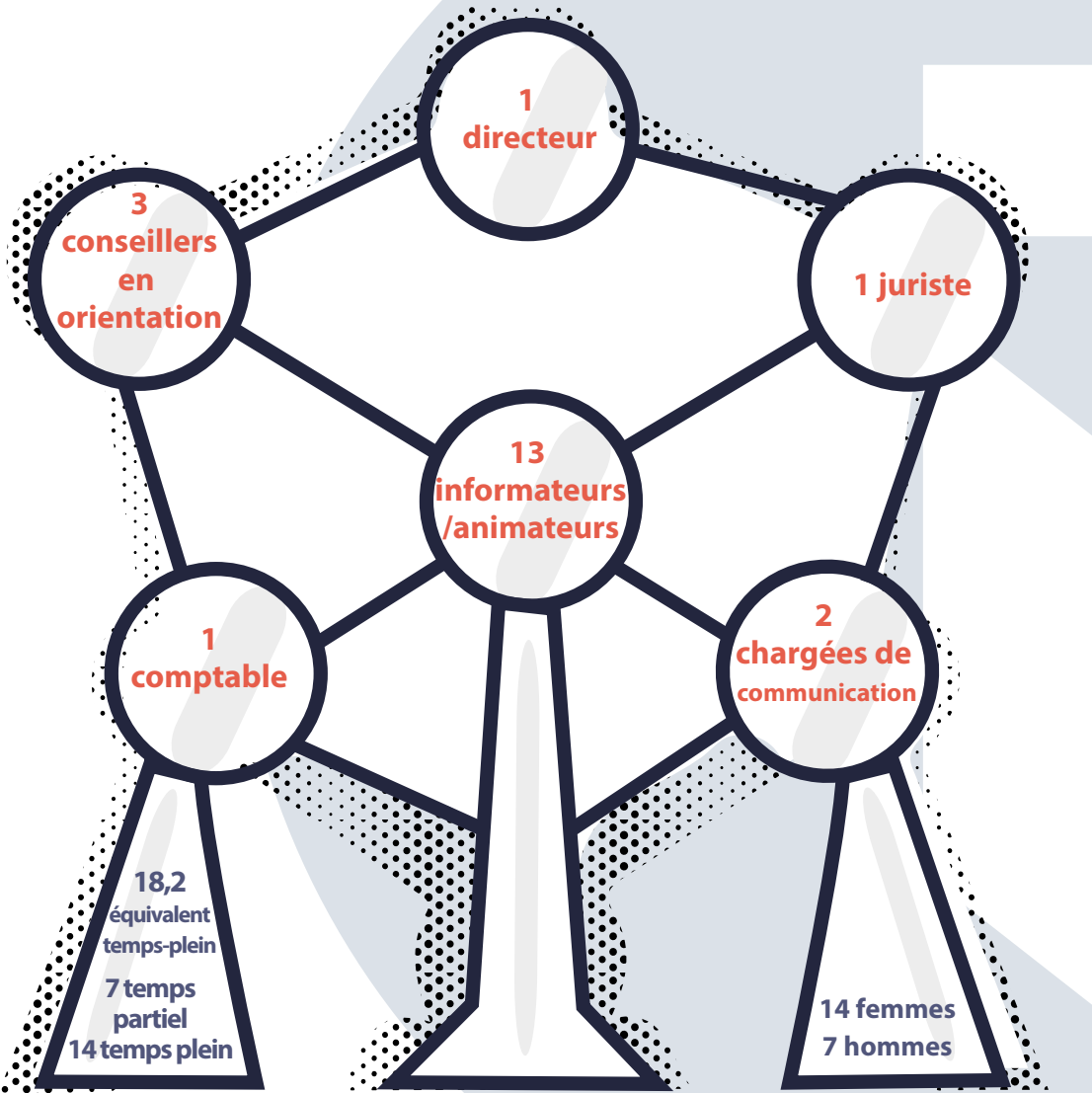
Afin de promouvoir chacun d'eux, le pôle communication travaille exclusivement sur des diffusions externes via plusieurs outils et supports.

Outre cette promotion externe et la gestion quotidienne du site internet et des réseaux sociaux, le pôle communication définit également les stratégies de communication, conçoit, rédige et diffuse les informations relatives à l'image de l'association, à ses missions, à ses projets actuels et futurs, à ses évolutions, à son équipe, etc.

Cette promotion nous permet d'établir encore plus et toujours mieux l'identité forte de notre asbl.



Ressources humaines



Formations

Le taux de formation est particulièrement élevé dans notre association. Les informateurs doivent sans cesse remettre à jour leurs connaissances des différentes législations qui sont en évolution permanente.

Vu la taille de notre équipe, le budget qui lui est consacré s'en ressent. Aussi, dans un souci de rationalisation, nous organisons de plus en plus de formations en interne, soit avec un intervenant extérieur, soit via un informateur expert dans la matière.

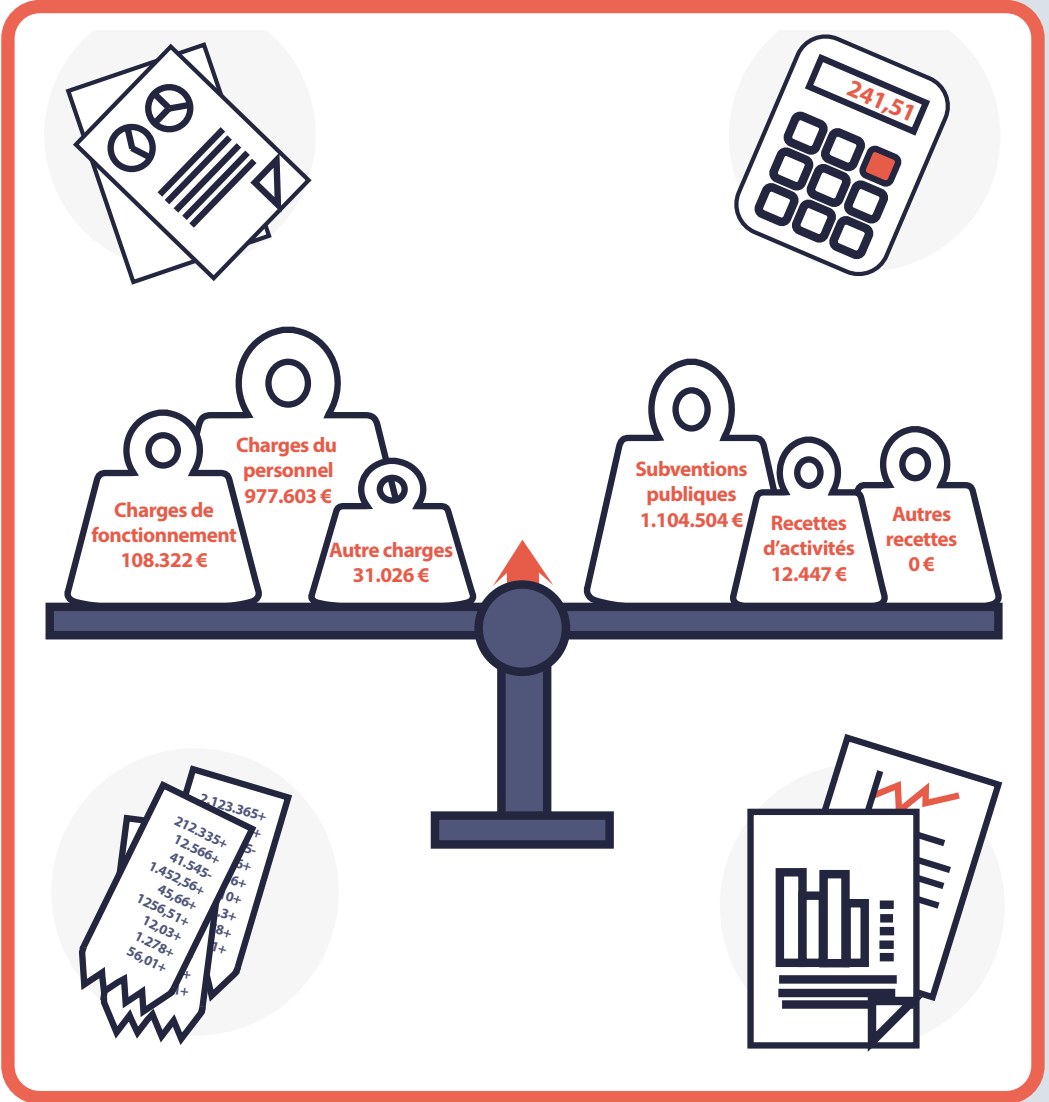
Certaines formations externes étant parfois onéreuses, nous organisons des retours de formation en interne afin que les infos les plus pertinentes soient directement partagées en équipe. Ces approches s'avèrent efficaces et permettent de contenir notre budget « formation » et ses coûts annexes (déplacements par exemple).

146 journées de formation suivies en 2019 par l'ensemble du personnel pour un budget total de 6189€

Pourcentage du temps de travail effectif consacré à la formation continue : 4 %

Taux de participation du personnel à la formation continue : 97 %

Finances



L'essentiel des recettes de l'association sont issues des subventions publiques, tous nos services étant gratuits pour les usagers.

Notre agrément comme centre d'information jeunesse nous octroie des subventions de la FWB et un soutien en postes ACS de la Région via la politique de l'emploi.

La reconnaissance du projet Trec-One dans l'axe 1 de la Garantie pour la Jeunesse à Bruxelles (orientation et information des jeunes) nous ouvre un financement de la Cocof, de la Région Bruxelloise et du FSE.

Conclusion et perspectives

Quand bien même ce rapport est relatif aux activités de l'année 2019, il nous est difficile de faire fi de la crise sanitaire du Covid-19 qui a bousculé nos vies en cette première partie d'année 2020. D'ailleurs, elle a exacerbé tellement de problématiques que nous n'avons cessé d'évoquer dans nos rapports depuis plusieurs années, qu'il est justifié que nous les soulignons à nouveau.

Pour commencer, la situation de confinement a révélé l'énorme fracture numérique qui persiste au sein de bon nombre de familles bruxelloises. Nous avons déjà fortement insisté en 2017 et tiré la sonnette d'alarme, lors du raz-de-marée des demandes d'allocations d'études, où près de 2500 jeunes avec leurs parents ont investi nos permanences d'accueil pour une aide à l'introduction de leur dossier en ligne. Démunies face à la complexité de la procédure, ne disposant pas de PC à la maison ou de lecture de carte d'identité, ces familles ont démontré à quel point la numérisation croissante des services publics allaient être un défi majeur à relever. L'avènement du télétravail et de l'école à distance ont ensemble mis toutes ces familles en difficulté, les éloignant jour après jour un peu plus des dispositifs d'apprentissage et de travail. Plus personne ne peut contester aujourd'hui que la fracture numérique est non seulement réelle et importante, mais qu'elle va nécessiter une politique très volontariste pour la réduire significativement.

Cette fracture numérique conjointe de conditions de vie difficiles révèle aussi toutes les autres conséquences de la pauvreté sur la scolarité des jeunes entre autres. Confinés dans des logements peu spacieux, dans des chambres partagées, avec un smartphone pour seule connexion au monde extérieur et possiblement à l'école, les jeunes des quartiers défavorisés sont restés cloîtrés chez eux dans des conditions où la privation de vie sociale et une distanciation nette avec l'école ont probablement précipité la conversion de difficultés scolaires déjà bien installées en véritable décrochage !

Les conséquences sont les mêmes pour ces jeunes lorsqu'ils sont engagés dans l'enseignement supérieur. Selon le dernier sondage de l'AGL auprès de 4000 étudiants, 30 % d'entre eux seraient en décrochage consécutivement au confinement, les plus défavorisés étant bien entendu surreprésentés parmi eux. Mais ici, d'autres difficultés sont venues se surajouter : la faiblesse des revenus de ces familles contraindrait ces étudiants à travailler durant leurs études. Le phénomène n'est pas nouveau et nous l'avons déjà à maintes reprises évoqué dans nos rapports. La dernière étude sur le travail étudiant de Randstad révèle que 84 % des étudiants ont un job rémunéré et que deux tiers d'entre eux travaillent toute l'année.

Cette tendance s'est fortement accélérée ces

dernières années par l'assouplissement de la législation sur le travail étudiant. Ce qui est préoccupant, c'est qu'aujourd'hui 36 % des jeunes sondés par Randstad stipulent que cette activité professionnelle nuit à la poursuite de leurs études, contre 25 % un an plus tôt. Dans le même sens, ils étaient, en 2018, 25 % à déclarer qu'ils travaillaient pendant les périodes de blocus et d'examens !

Ainsi, en temps normal, la situation de nombreux étudiants est déjà préoccupante et démontre que l'origine sociale va avoir un impact important sur les chances de réussite de ces jeunes. La période du confinement a provoqué la perte de cette source de revenus complémentaires et indispensables à ces jeunes pour poursuivre leurs études. Il s'agit ici d'argent destiné à se loger et à manger essentiellement. Et ceci nous rappelle que le travail étudiant ne bénéficie d'aucune assurance chômage. Le cadeau fiscal sur les charges ONSS a pour conséquence directe une absence de financement de la protection sociale des jeunes travailleurs. Tous les indicateurs démontrent que le développement du marché du travail étudiant se fait sur le terrain de l'emploi classique. Il y a un effet de substitution évident pour les emplois les plus flexibles, dans les secteurs de l'HORECA et du commerce. Ne pas pouvoir activer une procédure de chômage temporaire pour les jobs étudiants impactés par la crise sanitaire est une véritable injustice sociale face

à laquelle tous les responsables politiques devraient se montrer embarrassés. Mais c'est peut-être aussi l'occasion de repenser le cadre législatif de ces emplois étudiants et de faire participer au financement de la sécurité sociale tant les entreprises que les jeunes travailleurs car leur participation à la production de richesse n'est plus anecdotique, et rappelons-le, 475 heures de prestations sous ce statut équivalent pratiquement à un tiers temps. Il est donc temps aussi de considérer l'étudiant qui travaille comme un actif dans les statistiques. C'est d'ailleurs cette invisibilité, ou cette non-considération de l'importance de cette activité professionnelle, qui a peut-être poussé le Conseil Supérieur de l'Emploi à déclarer dans son dernier rapport qu'il faudrait amener les jeunes plus rapidement sur le marché de l'emploi car ils y participent de moins en moins par l'allongement des études. Ainsi, plutôt que de penser à reculer l'âge de la pension, il faudrait pousser les jeunes à intégrer plus rapidement le marché de l'emploi, les jeunes étant diplômés en moyenne en FWB à l'âge de 25 ans et demi aujourd'hui.

Commençons peut-être par considérer les jeunes jobistes comme des acteurs à part entière du marché de l'emploi et de l'économie en général, leur taux d'emploi n'en sera que meilleur ! Faisons en sorte qu'ils participent au financement des pensions et qu'ils bénéficient aussi d'une protection en cas de perte d'emploi. Et si l'argument du cadeau fiscal est celui de dynamiser les secteurs de

l'Horéca et du commerce en stimulant l'emploi déclaré, comment expliquer alors que le travail au noir semble avoir tant augmenté dans l'emploi étudiant, d'après la dernière étude de Randstad ? Nous partageons l'avis du Conseil Supérieur de l'Emploi lorsqu'il évoque que les études ont tendance à s'allonger exagérément sans que cet étalement ne permette effectivement un taux de réussite plus élevé et un meilleur positionnement sur le marché de l'emploi ensuite. Cependant, nous aimerions que cette jeunesse aux études, et la plus défavorisée d'entre elle, soit dorénavant considérée comme une jeunesse active, qui étudie et travaille, palliant elle-même un défaut de ressources financières que sa condition initiale n'a pu assurer. Mais au-delà du soutien à ceux qui en ont le plus besoin, il serait enfin de bon ton que le monde politique s'interroge sur la valeur qu'il accorde à l'activité professionnelle des étudiants.

Vincent Roelandt

Commençons peut-être par considérer les jeunes jobistes comme des acteurs à part entière du marché de l'emploi et de l'économie en général, leur taux d'emploi n'en sera que meilleur ! Faisons en sorte qu'ils participent au financement des pensions et qu'ils bénéficient aussi d'une protection en cas de perte d'emploi.





INFOR JEUNES
BRUXELLES

WWW.IJBXL.BE

Centre d'Accueil et d'Information Jeunesse de Bruxelles - en abrégé Infor Jeunes Bruxelles ASBL -
RPM Région de Bruxelles Capitale - Numéro d'entreprise : 0417635874

Siège social :

Rue van Artevelde 155

1000 Bruxelles

Tel : 02/514.41.11

IBAN : BE57 0680 6669 8035 - Belfius

Siège administratif :

Bld Adolphe Max 13-17

1000 Bruxelles

Tél : 02/223.12.52

be youth 

